3€

Avril 2018 - CM#06

Crémation
MAGAZINE

La Terre aux Vivants

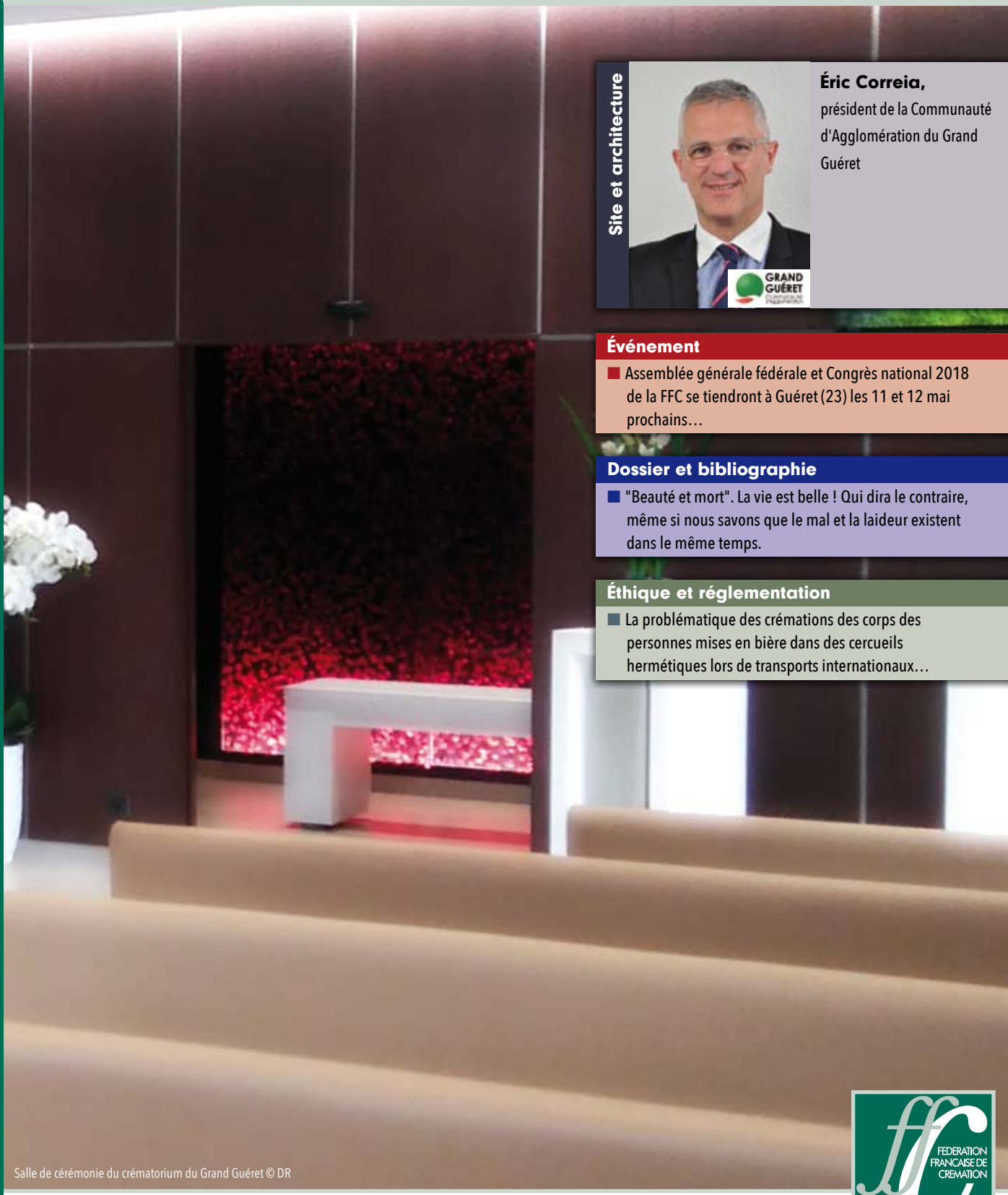

Salle de cérémonie du crématorium du Grand Guéret © DR

Site et architecture

Éric Correia,
président de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret

Événement

- Assemblée générale fédérale et Congrès national 2018 de la FFC se tiendront à Guéret (23) les 11 et 12 mai prochains…

Dossier et bibliographie

- "Beauté et mort". La vie est belle ! Qui dira le contraire, même si nous savons que le mal et la laideur existent dans le même temps.

Éthique et réglementation

- La problématique des crémations des corps des personnes mises en bière dans des cercueils hermétiques lors de transports internationaux…

Une liberté, un choix, une volonté…

FEDERATION FRANCAISE DE CREMATION

ISSN 2554-2109

Sommaire

Site et architecture

Éric Correia, président de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret 6
Crématorium du Grand Guéret - Les qualités et avantages d'un établissement à taille humaine 8
Crématistes : avec Ajain, "un manque enfin comblé" 11

Psychologie et philosophie

Éthique et crémation : regards d'une philosophe - Retour sur le débat du Congrès FFC de 2015 12
Connaissances de base pour cérémonies civiles - Gérer l'espace et son utilisation 16

Dossier et bibliographie

Theillay : un comité d'éthique pour le crématorium 19
"Beauté et mort" 20

Éthique et réglementation

La problématique des crémations des corps des personnes mises en bière dans des cercueils hermétiques lors de transports internationaux, ou en cas de présence d'une infection transmissible : un problème récurrent 21

Projets et collectivités

Petit-Quevilly : un crématorium multifonction 24
Essor de la crémation à Toulouse… Un deuxième crématorium nécessaire 25
Deux nouveaux crématoriums en Nouvelle-Aquitaine 26
Nancy-Vandœuvre : d'un crématorium à l'autre 27
Crématorium de Tulle : des prévisions revues à la baisse 28
Crématoriums : rénovation et construction 29

Vie des associations

L'ACC a fêté ses 30 ans d'existence 30

Crématoriums : fleurs de printemps

En ce printemps 2018, les projets de crématoriums fleurissent, sans compter les travaux, pour d'autres en service, de rénovation, d'agrandissement, de mise aux normes environnementales … Notre revue en parle régulièrement...

186 crématoriums sont à ce jour en service dans notre pays. Une trentaine de projets sont à un stade "avancé" (appel d'offres, étude d'impact, enquête d'utilité publique, construction...). Ainsi en est-il dans deux des rares départements non encore pourvus à ce jour : le Cantal (Saint-Cernin) et la Lozère (Saint-Chély-d'Apcher).

Déjà deux mises en service en 2018 : Le Havre (76) et Saint-Raphaël (83). Plusieurs autres devraient l'être cette année ou l'an prochain : Cormeilles-en-Parisis (95), Réty (62), Le Petit-Quevilly (76), Angers (49) - Saint-Jean-de-Boiseau (44), Antran/Chatellerault (86), Toulouse (31), Rodez (12), Beaucaire (30), Beaumont-lès-Valence (26), Saint-Étienne (42), Nancy/Vandoeuvre (54), etc. liste non exhaustive.

À nous crématistes, d'insister pour que, dans chacun d'entre eux, soit mis en place un comité d'éthique. L'éthique, le respect du défunt, de ses volontés et de ses convictions, le respect de sa famille, la dignité et la beauté des cérémonies d'obsèques, la modération des coûts, la mise en place de sites cinéraires dignes de ce nom, la qualité du service public : il y a encore beaucoup d'actions à mener en synergie, par les associations et la FFC, et avec aussi les partenaires associatifs et professionnels, en lien avec les collectivités... L'heure n'est pas (encore!) au repos !

Jo Le Lamer

Lu pour vous : dispersion céleste ?

La dispersion des cendres dans la nature intéresse beaucoup de crématistes. N'importe où ? Même dans le ciel ?

Un article récent, publié dans "Philosophe Magazine" n° 116, est titré : "La dispersion dans les étoiles, nouveau rire funéraire épicurien". C'est une jeune entreprise montpelliéraine qui propose ses services pour disperser les cendres d'un défunt crématisé dans la stratosphère (à 30 km d'altitude), grâce à un ballon-sonde gonflé à l'hélium (qui finit par exploser à cette altitude et redescendre).

Et de vanter la "force symbolique" du dispositif, le "rêve épicurien d'une mort sans lieu ni nom", une "pure dispersion atomique" (moyennant 1 000 € !)...

■ Séduisante perspective ?

En tout cas, certainement une arnaque à 1 000 € par pigeon voyageur. Laisser entendre que, dans le cœur des étoiles, les supernovæ, l'astrophysique… et gnan gnan gnan... Tout cela pour se vautrer lamentablement sur terre, après un prétendu voyage "sidéral", c'est si… sidérant ! Car on sait que, en deçà de 40 km d'altitude, tout retombe sur terre. Pour preuve, le ballon. Alors, pourquoi l'urne continuerait-elle l'ascension par ses propres moyens ?

Les croyances sont grandes et l'esprit est fort, certes, mais pas au point de pouvoir contrer la force gravitationnelle !

Patrick Lançon

Édito

Chers amis,

Ce nouveau numéro de CREMATION Magazine permet ce lien continuel entre votre Fédération, vos associations et votre implication dans notre mouvement commun.
En mai prochain, les associations fédérées vont se réunir pour prendre part aux travaux de l'Assemblée générale et du Congrès, instance de rassemblement qui va permettre de fixer les orientations de la Fédération pour les trois prochaines années. C'est toujours un moment charnière, un moment fort quand il s'agit de parler de notre avenir.
Quels sont les objectifs que l'on veut se fixer collectivement ? Quelles aides et actions mettre en place pour que les associations crématistes puissent continuer d'exister, de se renouveler ? Bien entendu, pas de promesses, pas de baguette magique. Notre mouvement, aujourd'hui reconnu pour ses compétences et ses convictions, se doit de rester debout pour pérenniser le travail commencé et protéger ses fidèles adhérents.
Tel qu'il est soumis à votre lecture dans ce magazine, le programme détaillé des travaux est fort dense. La table ronde du samedi après-midi en sera le point culminant, avec un sujet qui risque de déranger, réveiller, interroger ? Il s'agit de présenter les résultats d'une étude comparative de la pollution entre l'inhumation et la crémation, étude diligentée par les Services Funéraires de la Ville de Paris, que je salue au passage. Les intervenants de cette table ronde, tous qualifiés dans leur domaine, sauront à coup sûr nous tenir en haleine. Ils nous éclaireront de leur point de vue, et un débat suivra.
De même, la protection des données et fichiers à caractère personnel sera également analysée le matin par un spécialiste lors d'une conférence destinée à parfaire les connaissances des associations. Il est important, en effet, que la Fédération puisse remplir son rôle dans la mutualisation des compétences, le soutien aux dirigeants crématistes qui parfois peinent à trouver des militants pour les remplacer. Le désengagement bénévole est malheureusement une réalité dans notre mouvement, comme d'ailleurs dans l'ensemble de la société. Il faut se le dire en toute transparence : "Les ouvriers ne se remplacent pas si facilement." Cet état de fait devra aussi être évoqué lorsque l'on abordera les orientations du mouvement.
Vous trouverez également dans ce numéro des réflexions comme celles exceptionnelles, du président de l'AC de Drôme-Ardèche, Gérard Zilberman, sur la beauté et la mort, mais aussi le regard de la philosophe Christina Ermiki, dérangeant mais tellement vrai. Finalement, on se rapproche du beau.
Je note au passage les anniversaires des AC du Coursannais et de Drôme-Ardèche : respectivement 30 ans et 50 ans d'action bénévole, et des dirigeants toujours dynamiques et vigilants, comme actuellement pour les projets de crématoriums de Narbonne et Beaumont-lès-Valence.
Ce magazine vient encore démontrer la pertinence, l'efficience de notre présence collective au regard des partenaires institutionnels et des opérateurs funéraires. Notre rôle citoyen et bénévole se doit d'être sauvegardé.
Je termine mes propos sur une note d'espoir avec cette citation de Kofi Annan, ancien secrétaire général de l'ONU : "La seule voie qui offre quelque espoir d'un avenir meilleur pour toute l'humanité est celle de la coopération et du partenariat."
Alors, tous ensemble, continuons notre belle œuvre !

Frédérique Plaisant
Présidente de la FFC

Crémation Magazine n° 06/ Avril 2018

Fédération Française de Crémation

Assemblée générale fédérale et Congrès national 2018 de la Fédération Française de Crémation (FFC) se tiendront à Guéret (23) les 11 et 12 mai prochains à l'Espace André Lejeune, 2 avenue André Cassin. Ci-après, le programme (sous réserve de modifications).

Vendredi 11 mai 2018

09 h – 12 h : Assemblée générale ordinaire
- Ouverture par la présidente de la FFC, Frédérique Plaisant,
- Accueil du président de l'AC de la Creuse,
- Interventions des élus, de MUTAC,
- Désignation du (de la) président(e) de séance,
- Adoption du PV de l'Assemblée générale de 2017 (par mandats, à mains levées).
- **Rapports statutaires**

- Rapport moral de la présidente,
- Rapport d'activité du secrétaire général,
- Rapport financier de la trésorière générale,
- Rapport des vérificateurs aux comptes,
- Budget prévisionnel 2018,
- Rapport moral de la revue fédérale "Crémation Magazine".

12 h 15 – 13 h :
- Votes par mandats sur les rapports statutaires.
- Élections par mandats des :

- délégués fédéraux,
- vérificateurs aux comptes,
- membres de la commission de conciliation.

12 h 30- 14 h 30 :
- Déjeuner + photo de groupe

14 h 30 – 17 h :
- Rapport sur l'activité "Formation",
- Rapport sur l'activité juridique,
- Rapport sur l'informatique de la FFC.
- Résultats des élections du vendredi midi :

- rapports statutaires,
- validation des élections des délégués régionaux (titulaires et adjoints), fédéraux et des membres des commissions.

- Réponses aux questions écrites des Associations Crématistes.
- Présentation du nouveau Conseil d'administration.
- Appel à candidatures pour la commission de rédaction de la motion d'orientation.

17 h : Suspension des travaux de l'Assemblée générale.
Réunion du CA renouvelé pour l'élection du nouveau bureau fédéral.
18 h : Vin d'honneur offert par la mairie de Guéret sur le site de l'AG et du Congrès.

Samedi 12 mai 2018

9 h – 10 h : Reprise et fin des travaux de l'Assemblée générale
- Remerciements aux sortants (du Bureau fédéral et du Conseil d'administration),
- Présentation et installation du nouveau Bureau fédéral,

Clôture de l'Assemblée générale.

10 h : Ouverture du Congrès 2018
10 h – 10 h 15 : Intervention de la présidente de la FFC,
10 h 15 – 11 h : Présentation par la présidente du rapport d'orientation 2018-2021 : Débat.
11 h – 11 h 15 : Pause
11 h 15 – 12 h : Réunion de la commission de rédaction de la motion d'orientation.
11 h 15 – 12 h 15 : "Aspect juridique des fichiers et la protection des données", intervenant : Pierre-Louis Berte, juriste, spécialiste en droit de la propriété intellectuelle.
12 h 15 – 12 h45 : Présentation et vote de la motion d'orientation (par mandats, à mains levées).

14 h 30 – 14 h 45 : Intervention de Maurice Thoré, président de l'UCE.
14 h 45 – 15 h 15 : Présentation de l'étude "Impact écologique des modes funéraires", réalisée par la société VERTEEGO.
15 h 15 – 17 h 15 : TABLE RONDE sur le même thème, animée par Gil Chauveau, rédacteur chez Groupe SLR Éditions et Design, avec la participation de :
- Pierre Vidallet, expert, co-fondateur de la Société des Crématoriums de France,
- Kris Coenegrachts, directeur des crématoriums de l'Intercommunale de Westlede (Gand, Belgique),
- Christina Ermiki, philosophe,
- Adrien Joret, directeur technique des Services Funéraires de la Ville de Paris,
- Laetitia Royant, co-auteure du livre les "Funérailles écologiques", paru en 2017 aux Éditions Terre Vivante.

17 h 15 – 18 h :
- La parole aux Associations
- Présentation de l'AG 2019 à Paris (statutaire = 1 journée),
- Remerciements aux organisateurs du Congrès.

CRÉMATION MAGAZINE est conçu et édité
par Groupe SLR ÉDITIONS & DESIGN
par délégation de la Fédération Française de Crémation
Tél. : 01 45 26 33 07
Groupe SLR Éditions & Design
SARL au capital de 8 000 €
Parc Faraday - Bât. 1
1, avenue Christian Doppler - 77700 Serris
SIREN : 449 439 629 000 55
Tel : + 33 (0)1 64 82 02 20
Fax : +33 (0)1 64 82 02 35

Comité éthique éditorial
Jo LE LAMER
Frédérique PLAISANT
Patrick LANÇON
Roselyne HUET

Directrice de la publication :
Simone BATUT-LA RICHARDERIE
simone.laricharderie@orange.fr

Directrice des rédactions
Maud BATUT
maudbatut@wanadoo.fr

Chef de cellule conception/rédacteur en chef
Steve LA RICHARDERIE
slaricharderie@wanadoo.fr

Journaliste, assistant de rédaction
Gil CHAUVEAU, Olivier PELLADEAU

Secrétariat de rédaction
Denis HUGOT

Service publicité & médias
Léonie BEL
contact@groupeslr.fr

Maquette et graphisme
Frédéric PETIT

Ont collaboré à ce numéro :
AC Coursonnais, Christina ERMIKI, Olivier GÉHIN,
Jean-Pierre TRICON, Gérard Zilberman.

Édition
Imprimerie IRS
27160 Bosc Roger en Roumois (Le).
Dépôt légal 2e trimestre 2018.
Parution trimestrielle.
N° CPPAP : 0922 G 81871
N° ISSN : 2554-2109

Les manuscrits et documents adressés à la revue et non publiés ne sont pas retournés à leurs auteurs. Les crédits photos sont mentionnés sur les articles correspondants. Les droits X sont réservés. Toute reproduction partielle ou totale des articles de CRÉMATION Magazine est soumise à une autorisation préalable de la direction de publication. En l'absence d'autorisation, celle-ci est prohibée.

© Avril 2018 by
Groupe SLR Éditions & Design France
Tous droits réservés pour tous pays.

Éthique et morale, les deux faces d'une même pièce

Vous l'aurez constaté, ce numéro est, d'une façon certaine, placé sous l'angle de l'éthique. Il est naturel de notre part de se référer à celle-ci compte tenu du périmètre de nos actions, et il faut reconnaître également que ce "périmètre" est chaque jour de plus en plus vaste. Nous travaillons à l'amélioration de l'Homme et de la Société, il ne faut donc pas s'attendre à ce que nous le fassions silencieusement (quoique…). Aujourd'hui, nombreux sont ceux qui se sont emparés du terme "éthique" pour l'assaisonner à toutes les sauces de l'opportunisme afin de mieux dissimuler le goût amer de la réalité cachée.
"Ne pas faire aux autres ce qu'on ne veut pas qu'ils nous fassent" est un principe moral, c'est pourquoi contribuer à l'élévation spirituelle de l'Homme et de la Société est un impératif catégorique auquel nous ne pouvons nous soustraire. Dans cette logique, chaque fois que nous abordons une problématique, nous nous interrogeons sur la pertinence du "bien agir" et de la "bonne action" à mettre en œuvre. C'est la façon de faire qui déterminera notre éthique, le fondement initiateur de notre réflexion définissant notre être moral.
C'est pourquoi notre mouvement a commencé un combat par ses pères fondateurs autour de la liberté des funérailles, et notamment de la crémation. En fait, c'est une lutte pour la liberté, le libre-arbitre, le respect des autres et de soi-même, la tolérance et la fraternité, qui sont au cœur de nos réflexions et de nos actions, aujourd'hui comme hier.
Sans la prise en compte d'une forte dimension philosophique, initiée par des femmes et des hommes "libres et de bonnes mœurs", rien n'eût été possible. Donc, le cadre moral de la fraternité, et de celle-ci qui y est associée, ne se négocie pas. L'éthique n'est pas à géométrie variable, elle est une composante de la géométrie de l'Homme. Alors, en tenant ce genre de discours, vous entendrez rapidement les bonnes âmes dire : "il faut vivre avec son temps" ou encore "ça ne veut plus rien dire aujourd'hui" ou enfin "il faut réformer tout ça !"…
Désolée, mais l'éthique qui fonde nos actions est bien là… elle demeure et persévère, parce que ce devoir, qui est une obligation inconditionnelle de rayonnement au sein de la société, contribue à faire diminuer la part d'ombre qui est en elle. Tant pis pour les esprits chagrins.
La surconsommation d'informations par les signaux forts que sont devenus les réseaux sociaux rend nos esprits perméables au meilleur comme au pire. En l'occurrence, au pire… Images, vidéos, sons, écrits, nous vivons à la vitesse de la lumière de la représentation narcissique, complotiste ou paranoïaque, réactive et éphémère d'instantanés débridés, livrés en pâture à nos esprits parfois vulnérables et malléables.
Au sein de cette foire d'empoigne planétaire, pour être audible, il convient de retrouver la vitesse de l'homme qui marche et qui prend le temps de réfléchir, de "tourner sa langue sept fois dans sa bouche" avant de prendre la parole. Ce que nous savons parfaitement faire à condition de ne pas l'oublier.
La société humaine est en quête de nouveaux repères. Ceux-ci ne viendront pas d'un univers virtuel mais bien de l'expression affirmée du sens, d'un authentique ciment fédérateur qui garantira un ensemble de valeurs communes partagées. Trouver un moyen de permettre à chacun, dans la mesure du possible, de vivre selon ses idéaux, tout en préservant l'idée que certaines valeurs ou certains principes doivent être absolument respectés par tous, résume l'éthique de notre mouvement.
Ce principe n'a pas pris une ride depuis 150 ans. Il a pu être atténué par le brouhaha sociétal ; il a, par ce constat contemporain, repris force et vigueur, et il l'affirme chaque jour avec toujours plus de sagesse en cultivant la beauté de son idéal et en l'affirmant haut et fort : la liberté, l'égalité, la fraternité.

Maud Batut
Directrice des rédactions

Crémation Magazine n° 06/ Avril 2018

Éric Correia,

président de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret

Le crématorium du Grand Guéret est le fruit d'une étroite collaboration entre la Communauté d'Agglomération, la société Atrium, faisant partie du groupe OGF, et l'association des Crématistes de la Creuse. Crématorium à taille humaine, il n'en était pas moins attendu par les Creusois, leur permettant aujourd'hui de choisir leur mode d'obsèques sans contrainte aucune. Fier de cette réalisation et du service apporté au public, Éric Correia, président de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, nous parle de ce crématorium, seul équipement de ce type dans la Creuse.

Crémation Magazine : Monsieur Correia, le crématorium du Grand Guéret est, encore aujoud'hui, le seul équipement de ce type dans la Creuse. C'était un projet qui vous tenait particulièrement à cœur ?

Éric Correia : Oui, tout à fait. Pour au moins trois raisons. La première est évidemment liée à la notion de service apporté au public, un service indispensable puisqu'il s'agit du seul et unique équipement de ce type dans toute la Creuse. Ensuite, il y a des raisons pratiques, liées aux déplacements des personnes en deuil qui souhaitent ce type de cérémonie pour leurs défunts et qui devaient organiser parfois de longs et pénibles déplacements pour cela. Enfin, à titre philosophique, je trouve qu'il est totalement anormal que la dernière et la plus imprescriptible des volontés, celle qui consiste à pouvoir disposer librement de sa propre dépouille après le décès, ne puisse pas être honorée comme on l'entend. Philosophiquement, ce moyen de "partir" est tout aussi digne qu'un autre, je ne vois pas pourquoi des questions métaphysiques, par exemple, devraient nous contraindre à privilégier la mise en terre, pour ne citer que cela. Notion de service au public, notion pratique, notion philosophique, il était évident pour nous, au sein du Grand Guéret, qu'un tel équipement devait voir le jour.

NOTION DE SERVICE AU PUBLIC, NOTION PRATIQUE, NOTION PHILOSOPHIQUE, IL ÉTAIT ÉVIDENT POUR NOUS, AU SEIN DU GRAND GUÉRET, QU'UN TEL ÉQUIPEMENT DEVAIT VOIR LE JOUR.

CM : Vous dites avoir été particulièrement à l'écoute de vos administrés. Justement, quelles étaient leurs attentes vis-à-vis de ce projet, et quels ont été leurs retours une fois le crématorium sorti de terre ?

EC : Il y a tout d'abord sur le Grand Guéret une association des Crématistes de la Creuse qui est particulièrement active (elle va organiser le prochain Congrès national des associations crématistes, par exemple) et qui a une très rigoureuse et solide argumentation sur cette question. Ses arguments sont faits de respect et de dignité pour tout un chacun, l'élu que je suis y a été sensible. Par ailleurs, comme je l'ai dit, des personnes devaient partir sur Limoges ou dans l'Allier pour accompagner leurs défunts qui avaient fait le choix de ce type de funéraille. Il était inadmissible que, dans un moment de douleur et d'affliction, ces personnes doivent ainsi parcourir de nombreux kilomètres pour leur dernier hommage au proche défunt. Tous les Creusois étaient concernés, et pas seulement les ressortissants de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret. Il est à ce titre très regrettable à mon sens que le Conseil départemental ait refusé de participer au moindre centime de financement de cet équipement. Mais nous avons su faire sans eux, et le crématorium est là, malgré cette défection. D'autres, monsieur le préfet de la Creuse au premier chef, nous ont toujours accompagnés et soutenus.

Éric Correia, président de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

CM : C'est le groupe OGF qui est délégataire du crématorium. Ce dernier s'est avéré être un partenaire riche d'expérience lors de la préparation du projet, n'est-ce pas ?

EC : Tout à fait. Atrium en premier, et OGF en suivant. Un partenaire qui connaît évidemment son sujet, et qui nous a rassurés dès le départ par son professionnalisme et son volontarisme, ainsi que par ses ambitions,

qui correspondaient pleinement aux nôtres. Leur capacité à gérer le dossier de construction puis de gestion de l'équipement, les plans de la structure parfaitement conçus et bien anticipés dès le départ, le sérieux mais aussi l'humanité des dirigeants et agents d'OGF, tout ceci a été un gage important de la réussite de ce projet. Quand on a de tels partenaires, on avance sereinement, et on avance vite.

CM : L'association crématiste locale s'est également beaucoup impliquée dans ce projet de crématorium. Quel souvenir en avez-vous gardé, et quel type de relations entretenez-vous avec M. Jean-Louis Delarbre ?

EC : Cette association porte des idées que tout un chacun peut rejoindre, sans forcer qui que ce soit à adhérer à tel ou tel type d'obsèques, mais en mettant en avant la question éminemment importante de la dignité, dans un monde où elle doit rester une valeur sociale cardinale. Jean-Louis Delarbre, son actif président, est un homme respectueux et humaniste, il sait de quoi il parle, et c'est un interlocuteur de grand respect pour toutes les confessions comme pour l'absence de confession. Ma mission d'élu me pousse évidemment à le rejoindre totalement sur cette appréhension laïque des choses.

CM : Pour conclure, Monsieur Correia, si vous aviez à synthétiser ce crématorium en quelques mots…, quels seraient-ils ?

EC : C'est un lieu qui comble un vide en termes de service au public ; un vide qui plus est très important pour nos concitoyens, car il touche à des moments douloureux et prend donc, je l'ai dit, d'importantes résonances auprès des familles des défunts. Ce sujet appelle notre exemplarité en tant que décideurs locaux, autour d'une question cruciale, celle de la dignité et du choix de chacun devant la manière dont il ou elle souhaite "partir". Il n'était pas concevable que la Creuse ne soit pas pourvue d'un tel équipement. Ce manque est comblé,

OGF […]. UN PARTENAIRE QUI CONNAIT ÉVIDEMMENT SON SUJET ET QUI NOUS A RASSURÉS DÈS LE DÉPART PAR SON PROFESSIONNALISME…

et les nombreux retours positifs me prouvent que nous avons eu raison de porter un tel projet qui dépasse les clivages idéologiques ou philosophiques pour être une question de choix, de responsabilité, de respect et d'humanité, tout simplement.

Steve La Richarderie

Crémation Magazine n° 06/ Avril 2018

Crématorium du Grand Guéret -

Les qualités et avantages d'un établissement à taille humaine

Premier et seul crématorium du département de la Creuse, celui-ci est véritablement inscrit dans son environnement rural, attentif à ses coutumes, et souhaitant jouer un rôle novateur pédagogique et informatif sur la crémation auprès des familles et des pompes funèbres locales, avec le soutien et la collaboration de l'association crématiste creusoise.

Afin de se remémorer les principales caractéristiques du crématorium du Grand Guéret (Communauté d'agglomération) et de prendre le pouls de l'activité après quelques mois d'exploitation, nous nous sommes entretenus avec Julien Boschage, chef d'équipe s'occupant au quotidien de la structure.

Sous la bannière OGF qui bénéficie d'une DSP de 30 ans, cet établissement est situé sur le territoire de la commune d'Ajain, tout proche de la RN 145 (axe central donnant une grande ouverture sur le Limousin), à une douzaine de kilomètres de Guéret, sur un terrain de 4 800 m². D'un coût d'environ 1,8 million d'euros HT, il a été inauguré en juin 2017, avec une mise en service effective le 2 août suivant. Les prévisions d'activité se situent autour de 300 à 400 crémations/an.

... IL S'AGIT D'UN CRÉMATORIUM DE "PROXIMITÉ", À TAILLE HUMAINE, APPORTANT UNE RÉPONSE À UNE PROBLÉMATIQUE SPÉCIFIQUE DANS UNE RÉGION PEU PEUPLÉE...

■ Combler un réel manque

L'un des aspects essentiels ici est qu'il s'agit d'un crématorium de "proximité", à taille humaine, apportant une réponse à une problématique spécifique dans une région peu peuplée, mais qui devait, pour une crémation, se rendre à Limoges (Haute-Vienne) ou Montluçon (Allier), contrainte souvent à un délai d'une semaine et à une augmentation du coût des obsèques due aux transports.

Celui-ci est d'une surface d'environ 400 m², dont 160 m² consacrés aux locaux techniques (salle d'introduction, local four et filtration, stock urnes, etc.). Les équipements répondent aux exigences de la réglementation sur le traitement des fumées applicable à compter du 1er janvier 2018. Le four de crémation est un CR2000 XXL de marque ATI, tout comme le système de filtration.

Julien Boschage.

La partie destinée au public (205 m²) est composée d'un grand hall d'accueil (24 m²),

Salle de cérémonie.

Façade du crématorium.

d'une zone d'attente contiguë aménageable en salon de convivialité (25 m²), d'une salle de cérémonie d'une soixantaine de places assises (80 m²), d'une salle de visualisation (par retour vidéo) d'une capacité de 12 personnes debout, d'un salon de remise des urnes, d'un bureau d'administration accessible directement de l'accueil (utilisable aussi par les opérateurs funéraires prestataires). L'accès et les circulations intérieures sont adaptés aux personnes à mobilité réduite.

■ Une approche discrète et humaine

Le crématorium du Grand Guéret a été pensé en corrélation avec la densité de la population de la Creuse, ce dernier département n'étant pas réputé pour être surpeuplé. Les différents espaces sont dimensionnés en conséquence, et sont suffisants pour l'organisation sereine, discrète et efficace des crémations quotidiennes.

L'ambition de Julien Boschage et du groupe OGF est de donner une très bonne image de la crémation, transparente, qui s'exprime également dans la conception même de l'édifice érigé à Ajain. Celui-ci est clair, avec une grande baie vitrée sur la façade d'entrée, côté salle de cérémonie (devant laquelle se trouve une paroi en fer "rouillé" ajourée selon un motif végétal), et des ouvertures bien dimensionnées, lumineuses qui donnent sur la campagne environnante.

"Géographiquement, l'établissement est bien localisé, avec la RN 145 facile et proche à rejoindre, mettant Guéret à 10-15 minutes, avec une signalisation en cours de réalisation. Une fois celle-ci en place, la localisation du crématorium sera aisée", indique Julien Boschage.

Une fois arrivé dans l'enceinte du parc, un parking de 25 places (dont une dédiée aux handicapés) est disponible pour les familles et les visiteurs. On trouve un petit puits de dispersion situé derrière le bâtiment. Les plantations ayant été effectuées au moment de l'ouverture, la végétation n'est pas encore au rendez-vous, et les jeunes arbres apparaîtront d'ici quelques mois. L'objec

L'AMBITION DE JULIEN BOSCHAGE ET DU GROUPE OGF EST DE DONNER UNE TRÈS BONNE IMAGE DE LA CRÉMATION, TRANSPARENTE, QUI S'EXPRIME ÉGALEMENT DANS LA CONCEPTION MÊME DE L'ÉDIFICE...

Espace de dispersion.

tif est d'avoir un jardin arboré synonyme de tranquillité et de sérénité pour le recueillement.

■ Aider aussi à mieux comprendre la crémation

Étant né d'une vraie volonté des crématistes locaux, suivis ensuite par un engagement des élus de la Communauté d'agglomération, le crématorium du Grand Guéret bénéficie d'une situation particulière où tout ou presque est à inventer. "L'avantage de se retrouver dans l'environnement très rural de la Creuse, c'est que tout est à faire. Il y a beaucoup d'opportunités. Cela se ressent bien sûr dans le combat qu'a mené l'association crématiste locale pour initier et défendre ce projet*, dans son travail tant au niveau du département que de la région... Et avec laquelle nous avons de très bonnes relations."

"De plus, les traditions sont ici encore bien ancrées dans les usages, et la manière d'approcher les obsèques reste classique. Mais cela évolue lentement, et c'est un vrai challenge pour nous. Nous devons être à l'écoute et, en même temps, promouvoir la crémation en tentant d'aborder et de modifier les a priori, les clichés, les lieux communs. Cela afin d'inciter les gens, non pas à aller forcément vers la crémation, mais à ne pas la redouter, à mieux la comprendre ; et nous, à leur donner les explications dont ils auraient besoin."

"Chaque fois que nous avons eu l'occasion de recevoir des familles dans le cadre d'une crémation ou d'une simple visite, nous avons toujours essayé d'être pédagogiques en les informant sur ce que c'est réellement, sur la réglementation afférente, ce qu'il est possible de faire ou de ne pas faire avec les cendres, l'urne. Cela a toujours été notre démarche dans l'exercice quotidien de notre métier. Nous le faisons également auprès des opérateurs funéraires. Et, élément primordial, nous sommes très attachés à l'accompagnement des familles, que ce soit nous les organisateurs de la cérémonie, ou que ce soient les pompes funèbres (une singularité de la Creuse, environ 50/50). Dans ce cadre-là, si c'est nous, nous essayons toujours de les inclure dans l'organisation et dans le déroulement du cérémonial."

Aujourd'hui, Julien Boschage peut aussi profiter du soutien de l'association crématiste de la Creuse, qui est toujours présente lors des étapes importantes de la vie du crématorium. Ce fut le cas pour une soirée d'information organisée, au début de l'exploitation, pour les opérateurs funéraires. Cela se produit pour des rencontres plus informelles, comme une "galette des rois", celles-ci permettant de tisser de nouveaux liens ou de consolider ceux déjà établis.

Le 4 mars dernier, l'association organisait son assemblée générale au crématorium du Grand Guéret, et celle de la Fédération Française de Crémation se déroulera en mai à Guéret. Enfin, une journée "Portes ouvertes" est prévue au cours du second trimestre.

Gil Chauveau

Nota :
* Jean-Bernard Moré, récemment disparu, président d'honneur de l'association crématiste de la Creuse, fut l'un des instigateurs du projet d'Ajain.

... PROFITER DU SOUTIEN DE L'ASSOCIATION CRÉMATISTE DE LA CREUSE [...], TOUJOURS PRÉSENTE LORS DES ÉTAPES IMPORTANTES DE LA VIE DU CRÉMATORIUM.

Crématistes : avec Ajain, "un manque enfin comblé"

Ils se sont battus durant une décennie pour finalement l'obtenir l'an dernier, ce crématorium d'Ajain, près de Guéret (Creuse), contribuant à densifier une région Auvergne-Limousin en retard d'équipements. Président de l'association crématiste locale, délégué régional, Jean-Louis Delarbre entend veiller maintenant à la qualité du service.

C'était en juin dernier, à l'inauguration du crématorium d'Ajain, près de Guéret. Prenant la parole, le président de l'association crématiste locale Jean-Louis Delarbre rappelait : "Ce projet n'a pas été un fleuve tranquille. Je me rappelle encore les réflexions de certains, il y a presque une décennie, lorsque nous avons lancé cette idée. Heureusement, nous avons eu la chance d'avoir des élus à l'esprit ouvert qui ont compris qu'un tel projet n'était pas une utopie mais une égalité de choix devant la mort."

Plus de six mois plus tard, Jean-Louis Delarbre parle de "manque enfin comblé", de "retours très positifs des familles". À ses yeux, ce crématorium de proximité répond parfaitement aux besoins actuels du département. Évidemment, comme toute chose nouvelle, il relève quelques défauts. "Ce n'est pas très bien indiqué aux abords." Et puis il y a les tarifs, qu'il souhaite les plus bas possibles. Ce qui ne semble pas encore le cas, à l'entendre. "Ce sont encore des choses à discuter, tant avec l'exploitant qu'avec les élus de la communauté d'agglomération du Grand Guéret. Nous sommes vigilants pour que la qualité du service soit irréprochable."

■ Installer un prochain Comité d'éthique

Un autre chantier sera d'installer un Comité d'éthique dans l'établissement. "L'exploitant ne semble pas y être opposé. Je dois également prochainement rencontrer le président de la Communauté d'agglomération pour en parler. J'espère que ce projet aboutira l'an prochain", estime celui qui est déjà très occupé par l'organisation en mai à Guéret du prochain Congrès de la Fédération Française de Crémation. Les commissions créées par l'association pour mener à bien ce rendez-vous (restauration, hôtellerie, loisirs pour faire découvrir la région) travaillent d'arrache-pied pour faciliter l'accueil des congressistes.

Dimensionné pour pratiquer de 350 à 400 crémations la première année, l'établissement d'Ajain correspond aux 350 crémations environ réalisées en 2016 pour des familles creusoises devant jusqu'alors se rendre principalement vers l'Allier et Montluçon, mais aussi vers Limoges (Haute-Vienne), Châteauroux (Indre) ou encore au sud, vers Clermont-Ferrand.

"Je suis président depuis dix ans, reprend Jean-Louis Delarbre, et je peux dire qu'alors la crémation était très peu développée en Creuse. Les crématistes étaient des militants. Maintenant, cela se démocratise plus. On savait très bien que cela allait mettre du temps. Dans notre département rural, l'inhumation est encore très implantée. Le taux de crémation ici se situe autour de 20 %. En 2015, il était à 17 ou 18 %, et cela a augmenté un peu. Par rapport à la moyenne nationale, notre association a donc encore du travail d'information, d'explication, de conseil à faire. Ce n'est pas parce que nous avons désormais un crématorium que l'association n'a plus de raison d'être. Loin de là."

■ Des projets émergent

Également délégué régional Auvergne-Limousin, Jean-Louis Delarbre mesure le retard en équipements de crémation dans ce secteur géographique. Toutefois, plusieurs projets émergent, désormais, notamment dans le Cantal, département dépourvu d'établissement. Le premier, à Saint-Cernin (au nord d'Aurillac), "est bien avancé, avec une délégation de service public faite et un opérateur trouvé". Une ouverture pourrait intervenir en 2019.

Le second projet cantalien, de l'autre côté du massif de l'Auvergne à Saint-Flour près de la frontière avec la Lozère, est moins avancé. "Il est en concurrence avec un autre dossier tout proche qui se trouve en Lozère. Deux projets comme ça dans cette région, c'est un de trop, à mon avis. Je préférerais Saint-Flour. Mais il y a encore un certain flou. Et puis il y a un autre dossier qui se monte à Moulins (Allier). Je pense qu'après, notre région Auvergne-Limousin serait bien servie", conclut le délégué régional.

Olivier Pelladeau

Jean-Louis Delarbre.

LE TAUX DE CRÉMATION ICI SE SITUE AUTOUR DE 20 %. [...], NOTRE ASSOCIATION A DONC ENCORE DU TRAVAIL D'INFORMATION, D'EXPLICATION, DE CONSEIL À FAIRE.

Crémation Magazine n° 06/ Avril 2018

Éthique et crémation : regards d'une philosophe
Retour sur le débat du Congrès FFC de 2015

Des mots pour comprendre : "Mal nommer les choses, c'est ajouter au malheur du monde", Albert Camus.

Christina Ermiki.

Or, dans le domaine qui nous réunit, des termes comme crémation, incinérer, inhumer, dignité, respect, laïcité doivent faire sens si l'on a la prétention de s'occuper de ces choses-là. Car il n'est pas certain qu'il existe un milieu dans lequel on pourrait avoir affaire plus encore à la nature sensible de l'homme. Le rapport que l'on entretient avec l'autre comme avec soi-même lorsqu'il s'agit de la mort, et plus difficile encore lorsqu'il s'agit de l'organiser, fait appel à un contrôle émotionnel intense tant nous avons l'habitude de l'occulter ou d'en repousser l'échéance, jusqu'à même laisser aux autres le soin de s'en occuper.

Pour les termes comme crémation, incinération, nous en connaissons de plus en plus le sens. Crematio, cremare vient du latin : action de brûler. La crémation est le fait de réduire en cendres un corps humain mort. De même, le terme incinérer, incinerare en latin, signifie réduire en cendres. Cinis signifie cendres. Au deuxième plan vient la définition de l'action de réduire le corps d'un être humain en cendres. L'on utilisera plus rarement le terme de crématiser dans le discours profane, et plus rarement encore celui de cinéfier. De ces étymologies, on trouvera les dérivés d'incinérateur, et de crématoire ou crématorium.

Pour les termes de respect et de dignité, on touche là à des concepts philosophiques assez vastes. Les deux termes sont en résonance, et c'est souvent au nom de la dignité et par respect que l'on orientera nos actions. Malheureusement, aujourd'hui, l'on a tendance à utiliser la dignité à toutes les sauces pour argumenter tel ou tel courant de pensée. Il existe par exemple une association ayant fait de la dignité le support de sa défense du droit de mourir. Au même titre, le même concept défendra le droit à la vie. Pareil pour la laïcité, dont chacun use pour faire valoir sa politique sans en définir à proprement parler les contours garantissant la non-discrimination et la diversité. Au-delà du sens avéré, des définitions du dictionnaire, c'est bien de notre rapport à autrui qu'il s'agit. De comment l'on transmet ses idées et comment l'on va faire consensus avec l'autre.

Je discutais au sujet de la mort et de la crémation, et il m'est apparu une idée essentielle : celle de l'intention et du consentement. En affaire de crémation, s'il est obligatoire de savoir de quoi l'on parle, ce n'est pas encore suffisant. Il est tout aussi nécessaire de comprendre les mots tels qu'ils résonnent chez l'autre. À cela, il faut qu'il y ait consentement. Que les intentions soient claires afin que chacun puisse se reconnaître par-delà le voile émotionnel que l'idée de mort recouvre. Pour illustrer cette idée, je dirai qu'un four crématoire semble la plus horrible chose dans la représentation collective. Sa simple évocation ne donne à personne le désir d'y laisser son corps un jour. La notion est connotée de souvenirs historiques qui sont un véritable frein au développe-

L'INTENTION ET LE CONSENTEMENT DOIVENT ÊTRE CLAIRS, EXPLICITES, CONTRACTUALISÉS, AFIN DE NE LAISSER AUCUNE PLACE À L'AMBIGUÏTÉ…

ment de la crémation en France. Pourtant, il ne s'agit que d'un appareil, et la différence entre un four crématoire du crématorium du coin et celui d'un camp de la Seconde Guerre réside bien dans l'intention et le consentement. De même un couteau coupera du pain, de même il tuera quelqu'un. L'intention et le consentement doivent être clairs, explicites, contractualisés afin de ne laisser aucune place à l'ambiguïté, aucune faille dans laquelle s'engouffrerait une famille pour ne pas respecter la volonté de son défunt qui aurait choisi la crémation.

"Mal nommer les choses, c'est ajouter au malheur du monde", disait Camus ; connaître et se mettre d'accord sur le sens des mots, les choisir à bon escient au bon moment est nécessaire, ajouterai-je. La crémation, c'est brûler les étapes pour que le souvenir devienne plus présent qu'une pierre, et la culpabilité moins lourde que le marbre.

■ Le crématorium idéal

Outre le droit, les textes, les chartes, les détails techniques, nécessaires certes et dont on fait largement état, je dirai que le crématorium idéal n'existe pas, et je pense même qu'il ne doit pas exister. Il doit rester dans le monde des idées tel que Platon l'entendait. Pourquoi ? Parce que le crématorium idéal, c'est celui de chacun, celui dans lequel chaque famille se reconnaîtra au moment où elle y entrera. Cela contraint et oblige à une attention permanente du maître de cérémonie pour adapter tout le cérémonial à la situation. On touche là à l'éthique du funéraire. Par nature, l'éthique est singulière. Elle touche à l'humain, et comme un être humain n'est jamais semblable à un autre, une situation funéraire ne ressemble jamais à une autre, quand bien même le dénominateur commun en est celui de la mort et des obsèques.

Il n'y a pas de course à celui qui proposera le dispositif le plus adapté, le plus parfait, le plus clinquant. Le crématorium idéal, c'est celui qui réside dans l'esprit d'une famille ou d'une personne qui imagine des obsèques au crématorium. C'est pourquoi il est essentiel d'être attentionné au moindre détail, à la moindre fleur, à la moindre musique sans coupure ou grésillements, aux mots comme on vient de le dire, à la moindre promesse telle que formulée par le défunt lui-même ou sa famille, parce que la moindre erreur prendra une dimension dramatique. Comme une pièce montée ratée foutrait en l'air un mariage, un crématorium ne répondant pas aux attentes d'une famille gâchera les obsèques.

On a affaire à ce moment à une telle émotion (je ne parle pas là de cas particuliers que les professionnels auraient pu rencontrer n'allant pas dans ce sens) que cette erreur prend un détour qui remet en cause la qualité même du service. Je pense qu'en termes de démarche qualité, les entreprises de pompes funèbres savent de quoi elles parlent, et c'est d'ailleurs ce qui fait toute la différence entre une entreprise et une autre.

Et puis plus symboliquement, sur un autre registre, le crématorium offrirait en quelque sorte la garantie d'un corps idéal éternellement. On sait tous ce qui se passe pour notre corps mis dans une tombe. Notre société se veut propre et cette idée habite notre quotidien : on se désinfecte les mains, on se douche quotidiennement, on prend des antibiotiques, notre corps doit être propre et sans bactéries. Regardez les publicités pour les dentifrices, on n'en est plus à la simple pâte à dents, non, on se décape les dents toujours plus blanches, toujours plus saines. Alors, qui veut d'une putréfaction lente pour ce corps si longtemps bichonné ? Les cendres renvoient à une certaine idée du propre, et ça, c'est l'idéal de maintenant.

LES CENDRES RENVOIENT À UNE CERTAINE IDÉE DU PROPRE, ET ÇA, C'EST L'IDÉAL DE MAINTENANT.

■ La cérémonie

Une cérémonie en premier lieu respectueuse des souhaits du défunt s'il les a exprimés, de sa famille si c'est elle qui décide. Oui mais jusqu'où ? La notion de liberté prend tout son sens sur ce thème. Libre à chacun de choisir la cérémonie qu'il souhaite, c'est quand même l'ultime décision du défunt, ça se respecte. Oui mais quid des choix farfelus ou carrément immoraux ou irréalisables pour les vivants ?

Le concept de liberté est tellement vaste qu'il en est opposable à lui-même. L'on peut défendre une idée au nom de la liberté et lui opposer la même liberté pour faire valoir une opinion contraire. Comment choisir ? Qui choisit ? J'entendais un maître de cérémonie racontant avoir refusé à la famille d'un défunt le choix de sa musique favorite sous prétexte qu'elle n'était pas convenable. De quel droit ? Au nom de quelle

morale ? Quelle place prend la morale dans la cérémonie ? Doit-on laisser tout passer pour autant ?

Le philosophe Paul Ricœur a écrit que l'éthique c'est la visée d'une vie accomplie et que la morale est l'articulation de cette visée dans des normes. Cela veut dire que éthique et morale ne s'opposent pas, l'une traverse l'autre. Quand la morale dicte le bien et le mal, l'éthique s'attache au bon et au mauvais. L'éthique ouvre des possibilités que parfois la morale ne soutient pas. Ce que je juge bon pour moi n'est pas forcément bien moralement. Considérant que la mort fait partie de la vie, c'est la visée de l'accomplissement de ma mort, et donc du rituel que j'aurai choisi qu'il faudra articuler avec les normes (légales, morales, déontologiques) du crématorium.

C'est un peu du même ordre que les polémiques opposable : jusqu'où faut-il ne pas aller trop loin finalement ? On perçoit que la morale religieuse prend une place importante dans ces questionnements, alors même que l'on voudrait la cérémonie purement civile. L'empreinte de la morale religieuse est tellement forte qu'il est difficile de passer outre sans avoir l'impression de transgresser quelque chose. On ne s'émancipe pas de millénaires de morale religieuse en quelques décennies.

Un concept peut cependant guider la cérémonie autrement, c'est celui de dignité. Dignité du défunt, dignité de la famille, dignité de la cérémonie. Cela n'exclut pas quelques fantaisies dès lors que cela reflète l'esprit du défunt et que cela ne heurte pas les vivants. Oh quelques bigotes effarouchées ne manqueront pas de s'offusquer, mais si chacun sort un peu avec l'idée que la dignité du défunt à été respectée, c'est gagné.

Dignité et éthique sont liées, en ce sens que la dignité de chacun fait son humanité. "L'homme à une valeur, pas un prix", écrivait Emmanuel Kant, c'est ce qui fait sa dignité. C'est cette éthique de la dignité qui doit guider l'action. L'éthique de la cérémonie est profondément liée à l'amour. Ce qui va rester du défunt après sa crémation pour la famille, c'est l'amour qu'elle lui portait. C'est l'amour qui avive le souvenir et qui ancre la mémoire du défunt en chacun de ceux qui l'aimaient. L'on aura tout intérêt pour construire la cérémonie idéale à se tourner vers ceux qui aimaient le défunt pour être au plus près d'une cérémonie digne du mort. De choisir les textes qui l'illustreront le plus fidèlement, sans piocher dans un catalogue ou un autre des textes standardisés applicables à tous. Cela demande certes du travail au maître de cérémonie, mais c'est aussi ce qui donnera sens à ce travail.

L'ON AURA TOUT INTÉRÊT POUR CONSTRUIRE LA CÉRÉMONIE IDÉALE À SE TOURNER VERS CEUX QUI AIMAIENT LE DÉFUNT POUR ÊTRE AU PLUS PRÈS D'UNE CÉRÉMONIE DIGNE DU MORT.

Nous aimons nos morts, cela n'a pas de dimension sociale mais pose la dignité du cadavre. C'est cet amour qui permet que la dignité du vivant perdure dans la mort. Cela dépasse et va au-delà de toute considération religieuse. L'expérience affective du décès permet de découvrir que l'amour va au-delà de la mort. C'est une dimension différente de notre rapport à l'autre qui perdure dans le temps. L'autre vit dans mon souvenir. D'autres nous aimeront encore et c'est la seule chose en laquelle je peux croire : l'amour. L'éthique du funéraire réside dans ce seul fait. Peu importe qu'il n'y ait plus de corps, de pierre tombale, de lieu de recueillement, la mémoire naît de l'amour, et le souvenir s'installe, laissant la trace recherchée. Ce souvenir est une trace transgénérationnelle. La cérémonie, c'est le moment du passage de la dignité du vivant à la dignité du mort dans le souvenir.

LA CÉRÉMONIE, C'EST LE MOMENT DU PASSAGE DE LA DIGNITÉ DU VIVANT À LA DIGNITÉ DU MORT DANS LE SOUVENIR.

■ La dispersion des cendres

La loi de 2008 a posé des freins concernant la question de la dispersion. Les cendres sont indivisibles, on ne les garde plus chez soi, on ne les disperse pas à tout vent. La Grèce antique procédait déjà à la crémation, et les récits mythologiques d'Homère nous ont transmis les rituels qui existaient alors. Achille procède aux funérailles de Patrocle. Le corps est porté jusqu'à l'endroit de la crémation par une procession de guerriers montés sur leurs chars. On édifie un gigantesque bûcher. Achille coupe sa chevelure et la dépose dans les mains de Patrocle, dont le corps est déposé au sommet du bûcher. Des bœufs et des moutons sont sacrifiés : leur graisse est placée sur le cadavre de Patrocle, tandis que leurs carcasses sont entassées sur le bûcher. Des jarres de miel et d'huile sont placées aux côtés du lit funéraire. Enfin, Achille sacrifie quatre chevaux, deux des neuf chiens de Patrocle et douze jeunes nobles troyens. Il enflamme le bûcher et prie les dieux des vents de l'attiser. Pendant toute la nuit, il verse des libations de vin en invoquant l'âme de Patrocle. Au petit matin, les flammes sont éteintes avec du vin. On recueille les os de Patrocle, qui sont placés dans une urne en or dans une double couche de graisse. Le tout est recouvert

d'une étoffe de lin et placé dans un tumulus, en attendant le jour de la mort d'Achille.

Loin de telles pratiques, aujourd'hui trop coûteuses et ne répondant plus à la morale occidentale, il s'agit de définir le statut des cendres. Il y a comme un corporisation des cendres, et la création de cavurnes ou de columbariums ravive le cérémonial d'inhumation. La nature ayant horreur du vide, l'absence de rituels repérables nous fait tendre à formaliser des coutumes qui finalement se rapprocheraient de celles déjà en place avec l'inhumation. Pourquoi réinventer l'eau chaude ?

L'éthique implique de réfléchir et de questionner. Elle n'apporte pas de réponses toutes faites, elle ne répond à aucune procédure. Et il ne devrait pas y en avoir, il ne faut pas qu'il y en ait, car les procédures prémunissent bien d'utiliser sa propre pensée, elles annihilent tout élan créatif, toute initiative originale. Cela contribue à la liberté des professionnels du funéraire dans l'exercice de la cérémonie.

■ Écologie

Je ne fais pas, en promouvant l'éthique, le procès de la morale. La morale, traversée par l'éthique, permet que le statut du corps, en cendres ou pas, ne devienne pas une matière première. Comme je le signifiais précédemment en citant Kant, le corps a une dignité quel que soit son état, et non un prix. Forts de créativité, nous entendons parler de pratiques nouvelles telles que l'aquamation, ou le fait de réduire le corps en plaquettes pour en faire un engrais. Pourquoi ne pas en récupérer la peau avant pour en faire de jolis abat-jour ? Je provoque l'indignation volontairement, car l'indignation est la sonnette d'alarme aux pratiques extrêmes.

La question de la récupération des chaleurs n'est-elle pas déjà sans poser une question morale ? S'il s'agit de faire du profit avec la transformation du corps, nous touchons peut-être déjà à une certaine limite morale et éthique. Sous prétexte d'actions écologiques, le corps deviendrait un produit utile. L'écologie vise la préservation de la nature et par extension des espèces, et plus particulièrement celle de l'espèce humaine. Il s'agit d'être responsable du patrimoine naturel que nous laisserons aux générations futures. Mais pouvons-nous vivre avec l'idée que nos morts contribueraient au chauffage des bâtiments ou à la production agricole ? Devrons-nous, comme dans le film Soleil vert de 1973, lorsque l'eau sera devenue trop rare et que la nourriture naturelle aura disparu, nous résoudre à manger nos morts transformés en plaquettes ?

L'écologie du funéraire peut résider dans tout ce qui touche au matériel : carton, métal ou autre. Elle devient un enjeu éthique lorsqu'il s'agit du corps même de l'humain.

IL EST NÉCESSAIRE D'AVOIR EN PARALLÈLE DE LA LOI DES ORGANISMES "SENTINELLES" RÉFLÉCHISSANT À CE TYPE DE QUESTIONNEMENTS.

En ce qui concerne les métaux justement. L'histoire douloureuse du nazisme et des camps d'extermination a donné lieu aux lois de Nuremberg, premières lois ayant trait à la bioéthique. Si les métaux contenus dans les cadavres humains devaient être conservés, il ne s'agirait plus d'une récupération à profit, comme ce fut le cas des dents en or ou autres prothèses précieuses. Là encore, il s'agit d'une intention et d'un consentement. La loi doit être précise, la réglementation draconienne. Il est nécessaire d'avoir en parallèle de la loi des organismes "sentinelles" réfléchissant à ce type de questionnements. Cela laisse place à la réflexion suivante autour des comités d'éthique.

... IL APPARAÎT ESSENTIEL QUE LES COMITÉS D'ÉTHIQUE DEVIENNENT OBLIGATOIRES. ILS DEVIENNENT LES ESPACES DE PRÉSERVATION DES VALEURS HUMANISTES.

■ Le comité d'éthique

Pour toutes les raisons que nous avons évoquées dans les questions précédentes, il apparaît essentiel que les comités d'éthique deviennent obligatoires. Ils deviennent les espaces de préservation des valeurs humanistes. Celles de la dignité, de la confidentialité, du libre-arbitre, de l'altruisme, de la liberté, de la solidarité, de la diversité et de la non-discrimination. Les comités d'éthique tombent sous le sens dans toute société évoluée parce qu'au point où nous en sommes, le risque de la démesure est sans cesse présent. Les comités d'éthique conseillent, mais ne dédouanent pas d'une décision. Une décision prise est toujours celle de quelqu'un qui devra en assumer l'entière responsabilité morale (parce qu'il y en a toujours un qui décide). Constituer un comité d'éthique n'est pas simple, il requiert une certaine diversité de ses membres, et doit lui aussi être balisé par un règlement définissant son mode de fonctionnement. Une légalisation imposant des comités d'éthique dans le funéraire me semble nécessaire.

Christina Ermiki
Titulaire d'un master recherche en philosophie

Crémation Magazine n° 06/ Avril 2018

Connaissances de base pour cérémonies civiles
Gérer l'espace et son utilisation

S'impliquer dans la conduite d'un dernier hommage nécessite de maîtriser un minimum de méthode. Cet article balaie l'ensemble des considérations relatives à l'utilisation d'un espace pour organiser une cérémonie civile. Premiers pas pour le volontaire prêt à prendre des responsabilités momentanées auprès d'une famille endeuillée.

Maîtriser une cérémonie demande d'approcher celle-ci sous différents angles, tous étant aussi importants les uns que les autres. Cet article se limite à des considérations spatiales. Bien connaître l'endroit dans lequel va se dérouler la cérémonie est un préalable indispensable. Autant il n'est pas toujours facile de prévoir le volume d'affluence de l'assistance, autant la disposition des lieux est à prendre en compte, car il n'y a pas que le nombre de places assises qui est important. D'ailleurs, du seul point de vue de la surface disponible, il faut savoir par avance si elle est extensible grâce à des cloisons mobiles, des prolongements dans le hall ou à couvert en extérieur immédiat de la salle.

Pour les crématistes, il s'agit de bien connaître les crématoriums dans leurs possibilités, mais aussi, faut-il le souhaiter, tous les autres endroits disponibles localement pour l'organisation d'un hommage civil. Faute de recourir à un endroit bien connu, l'officiant se rend par avance sur place pour reconnaître les lieux et préparer en fonction sa stratégie rituelle.

EN CE QUI CONCERNE L'ORGANISATION SPATIALE DE LA CÉRÉMONIE, L'OFFICIANT DOIT BIEN ENTENDU SE METTRE D'ACCORD AVEC LE GÉRANT DE L'ENDROIT, CONNAÎTRE LES HABITUDES ET OPPORTUNITÉS D'UTILISATION DE L'ÉTABLISSEMENT.

Passé la notion quantitative de superficie, il est encore plus important d'envisager l'aspect qualitatif de la salle (le cimetière et tout espace extérieur sont écartés comme hypothèse d'organisation, puisque cet article est destiné au public crématiste ouvrant dans la majorité des cas dans le périmètre d'une salle omniculte). En ce qui concerne l'organisation spatiale de la cérémonie, l'officiant doit bien entendu se mettre d'accord avec le gérant de l'endroit, connaître les habitudes et opportunités d'utilisation de l'établissement.

Néanmoins, la priorité d'organisation de l'espace doit revenir finalement à l'officiant et non au gérant des lieux, dans la mesure du possible, bien entendu. Il faut généralement de la souplesse de part et d'autre, mais n'oublions pas que ce sont les impératifs de la cérémonie qui doivent primer :

- Bien dégager l'espace où sera disposé le cercueil pour qu'il soit visible de tous sinon du plus grand nombre, et pour qu'on puisse disposer autour des fleurs et des objets tout en pouvant approcher physiquement. L'idéal est de pouvoir tourner autour.
- Faire en sorte que le micro servant aux prises de parole soit en visibilité directe depuis l'espace où siège la famille.
- Penser à faciliter l'accessibilité du micro pour les personnes devant prendre la parole.
- Calculer la meilleure solution de placement des proches en

final de cérémonie selon leur volonté ou non d'être visibles ou accessibles pour l'assistance.

... UNE PRISE DE CONNAISSANCE PRÉALABLE À LA CÉRÉMONIE EST INDISPENSABLE, OU TOUT AU MOINS DANS LES MINUTES QUI PRÉCÈDENT LE DÉBUT DE L'HOMMAGE.

Détail : essayez de visualiser par avance l'identité des personnes qui interviendront en cérémonie, et mémorisez leur visage, ne serait-ce que pour veiller à bien les placer en fonction de la nécessité de leur faire un signe au moment où elles doivent intervenir. Dans cet objectif, une prise de connaissance préalable à la cérémonie est indispensable, ou tout au moins dans les minutes qui précèdent le début de l'hommage.

■ Circuler en cérémonie veut toujours dire quelque chose

Selon la volonté émise par la famille et selon la nécessité d'acheminement de l'assistance vers le cercueil puis vers la sortie de la salle, l'officiant choisira de faire avancer par le centre et ressortir par les côtés, ou l'inverse, approcher du cercueil par les côtés et sortir par l'allée centrale.

Une technique consiste aussi à utiliser plusieurs portes quand le bâtiment le permet :

- l'allée centrale pour entrer et sortir avec le défunt,
- une ou deux portes latérales destinées à faciliter la sortie de l'assistance après qu'elle a pu avancer vers le cercueil.

En opérant ces choix, l'officiant doit aussi déterminer si, en fonction des circonstances, la famille sort en premier et attend à l'extérieur la sortie du cercueil, ce qui lui permet un contact avec qui elle veut parmi l'assistance qui sort ensuite, ou si la famille se replie dans un endroit convenu de la salle après s'être approchée en premier du cercueil, ou encore si la famille s'approche en dernier du cercueil après avoir assisté au défilé de l'assistance.

Quand la famille s'approche en premier du cercueil, elle est observée par tout le monde, et, au contraire, quand elle s'approche en dernier, elle effectue un dernier geste dans l'intimité.

Conseil : L'officiant peut déterminer par avance ses choix ou au contraire se laisser une marge de décision au moment de la cérémonie, à condition cependant que la disposition des lieux permette cette souplesse en termes de modalités de circulation. Bien souvent, c'est en observant le comportement de la famille et en devinant ses besoins plus ou moins explicites que l'officiant décide de sa stratégie du moment. Dans ce cas, il doit se donner les moyens de cette souplesse de décision en avertissant la famille que les consignes de comportement seront données en final et à haute voix, pour elle comme pour l'assistance.
Une coordination s'impose aussi avec le personnel des pompes funèbres, qui ne doit pas s'empresser d'intervenir selon ses habitudes en empêchant alors l'officiant d'adapter la fin de cérémonie à ce qu'il connaît ou ce qu'il a perçu des attentes de la famille. Il faut convenir par avance avec les professionnels composant l'équipage de cérémonie qu'ils ne doivent pas intervenir avant le signal qui leur sera envoyé, et qui relève de la responsabilité de l'officiant. Ensuite, c'est à l'officiant de s'effacer ou de rejoindre le groupe familial pour laisser agir les professionnels de pompes funèbres.

■ Détail important : l'officiant a le choix entre deux attitudes

- soit maîtriser jusqu'au moment où les professionnels de pompes funèbres interviennent, ces derniers jugeant d'eux-mêmes au mieux pour la suite, en les laissant faire comme ils en ont généralement l'habitude ;
- soit considérer que la dernière phase de la cérémonie constitue un aboutissement et un prolongement logique du vécu de l'ensemble de la cérémonie, et dans ce cas, l'officiant garde le pouvoir de décider comment les membres de l'assistance et la famille exécuteront leur geste final auprès du défunt.

Nous touchons là un point central de la réussite de la cérémonie. Celle-ci dépend en grande partie de la complicité de tous ceux qui sont mobilisés au service de la famille et de l'assistance, officiant et équipe de cérémonie confondus dans la même intention. Un règlement intérieur d'établissement doit pouvoir être assoupli si néces-

QUAND LA FAMILLE S'APPROCHE EN PREMIER DU CERCUEIL, ELLE EST OBSERVÉE PAR TOUT LE MONDE, ET AU CONTRAIRE, QUAND ELLE S'APPROCHE EN DERNIER, ELLE EFFECTUE UN DERNIER GESTE DANS L'INTIMITÉ.

IL FAUT CONVENIR PAR AVANCE AVEC LES PROFESSIONNELS COMPOSANT L'ÉQUIPAGE DE CÉRÉMONIE QU'ILS NE DOIVENT PAS INTERVENIR AVANT LE SIGNAL QUI LEUR SERA ENVOYÉ ET QUI RELÈVE DE LA RESPONSABILITÉ DE L'OFFICIANT.

saire, dans la mesure du souhaitable. Le bon sens au service du bien général doit être l'étalon de toute décision.

■ Concrètement…

Quand il y a trop de monde

Prenez en considération le fait que la taille de la salle doit correspondre à celle de l'assistance. Inutile d'insister sur l'insuffisance de place, car les inconvénients sont alors évidents, et tout d'abord en termes de sécurité, notamment lorsqu'il fait chaud. Gardez à l'esprit que quelqu'un peut faire un malaise. Ventilez au maximum l'ambiance intérieure et prévoyez des possibilités pour une intervention et une évacuation rapide.

Quand la situation doit être subie en l'état, l'officiant peut au moins indiquer en fin de cérémonie à tout le monde de s'asseoir, ceux qui le peuvent, pour laisser s'avancer vers le défunt tout d'abord ceux qui sont restés debout en extérieur, puis ceux de l'arrière.

Un tel choix permet à la famille et à l'assistance présente au-devant de la salle de découvrir enfin toutes les personnes présentes, et celles-ci, en s'avançant, ont un peu le sentiment d'un rattrapage du fait qu'on leur donne la priorité d'expression près du défunt. Les proches peuvent également attendre tranquillement la fin du défilé pour venir eux-mêmes en dernier, et cette fois-ci, dans l'intimité qui autorise parfois l'expression d'un geste sensible et néanmoins discret.

… LA RÉUSSITE DE LA CÉRÉMONIE. CELLE-CI DÉPEND EN GRANDE PARTIE DE LA COMPLICITÉ DE TOUS CEUX QUI SONT MOBILISÉS AU SERVICE DE LA FAMILLE ET DE L'ASSISTANCE, OFFICIANT ET ÉQUIPE DE CÉRÉMONIE CONFONDUS DANS LA MÊME INTENTION.

Quand il n'y a pas assez de personnes dans l'assistance

C'est la situation désormais la plus courante, et celle qui a le plus besoin d'être "réchauffée". Si possible, la célébration doit s'organiser dans une salle de taille réduite. Mais, de plus, mieux vaut alors une disposition des sièges en amphithéâtre, c'est-à-dire semi-circulaire, plutôt qu'en rangées unidirectionnelles. Si vous maintenez la disposition classique des assises en rangées et tournées vers la même direction, vous constaterez qu,e très naturellement, les membres de l'assistance hésitent, voire refusent de s'approcher vers l'avant, au plus près de la famille.

En effet, la convergence des regards vers un centre commun rapproche l'attention de tous, et crée une amplification du sentiment de communion entre la famille et l'assistance. C'est ce qui se passe lorsque les regards s'orientent comme les rayons convergents d'une roue. Dans ce cas, mieux vaut privilégier en fin de cérémonie un déplacement prioritaire des proches vers le défunt, occasion qui est alors donnée à l'assistance "d'appuyer" mentalement les gestes d'affection qui marquent ce moment particulier.

Attention cependant à la complexité des déplacements, car le centre de l'espace semi-circulaire est souvent encombré et il faut penser au double sens de l'aller et retour des personnes. La famille ayant rejoint sa place, elle assiste de près aux manifestations identiques des membres de l'assistance, et dans ce cas, l'officiant et le maître de cérémonie doivent être très souples en laissant se développer une certaine improvisation relationnelle entre les personnes présentes, contrairement au cas précédent où l'intérêt des proches par une maîtrise sans faille des flux de déplacement.

Indépendamment de ces deux cas extrêmes, la disposition des lieux permet de créer, par des décors ou par l'utilisation de particularités comme les seuils, les estrades, des éléments de construction du contenu de la cérémonie. Ceci est un autre sujet, mais il fallait le citer ici.

Les parcours effectués pour aller vers le défunt puis repartir en quittant la cérémonie sont également porteurs de sens, dont on peut essentiellement en répertorier deux sur le plan purement psychologique :

- Avancer par les allées latérales et repartir par l'allée centrale signifie implicitement arriver discrètement avec son intention et repartir avec une résolution tenant compte de ce qui s'est dit ou vu pendant l'hommage, laissant derrière soi le décès comme un événement classé dans le passé.

- Avancer par l'allée centrale place la volonté d'hommage avec un désir de manifester bien haut sa solidarité, mais le retour par les allées latérales vers l'extérieur ne classe pas le décès comme un événement passé, mais plutôt comme une leçon qui s'annonce propre à une intériorisation personnelle.

D'ailleurs, les personnes qui repartent par les allées centrales attendent bien souvent la sortie du corps au fond et à l'intérieur de la salle, alors que, dans l'hypothèse opposée, ils sortent spontanément en extérieur. Une exception se confirme : la sortie

de l'assistance par la porte latérale après qu'elle s'est avancée par l'allée centrale. Cette configuration du déplacement réserve la même assimilation de l'événement au passé révolu dans l'esprit des membres de l'assistance.

- Autre détail qui permet à l'officiant de moduler le contact entre la famille et l'assistance, on peut jouer sur la latéralité quand on veut soit préserver la famille de tout contact, ou au contraire quand on choisit de laisser libre l'opportunité d'un contact spontané entre les proches et certains membres de l'assistance. Dans l'objectif de préserver l'intimité familiale, tout est exploitable, comme la disposition de compositions florales pour canaliser les déplacements. Dans celui déclaré de favoriser les contacts spontanés, l'officiant et le maître de cérémonie se tiennent volontairement en retrait.

Comme vous le constatez à la lecture de cet article, la gestion d'un espace de cérémonie constitue un ensemble de manettes à disposition d'une stratégie psychologique. Tourner autour de quelque chose signifie universellement, pour nous et même pour les animaux, donner de l'importance à ce qui est au milieu du cercle. Voici donc encore une autre notion spatiale à utiliser en connaissance de cause.
Vous ne saurez pas tout en ayant lu cet article, mais vous avez l'opportunité d'y réfléchir.

Rien ne remplace en revanche l'expérience de terrain. Il y a tant d'autres dimensions à prendre en compte dans la conduite d'un rite. Retenez, dans ce premier pas concret, qu'il n'existe pas des choix tout faits, mais plutôt des orientations à prendre au cas par cas. N'allez jamais à la conduite

d'une cérémonie avec seulement un plan A. Ayez toujours à disposition un plan B, car, très souvent, c'est de celui-ci que vous aurez besoin sur le moment. Dans l'attente de vous voir pratiquer si vous en prenez la décision. Une option que je souhaite vivement…

Olivier Géhin
Rédacteur en chef de Funéraire Magazine

Olivier Géhin.

Theillay : un comité d'éthique pour le crématorium

C'est le 6 avril dernier que s'est réuni le bureau du tout nouveau comité d'éthique mis en place en fin d'année passée au récent crématorium de Theillay (Loir-et-Cher).

Ouvert il y a presque un an, le 8 février 2017, cet établissement entre Romorantin et Vierzon est administré par le groupe familial Caton, qui gère 39 agences de pompes funèbres et 18 chambres funéraires dans sept départements des régions Centre et Bourgogne.
Fin novembre, les treize membres de ce comité d'éthique se sont réunis pour la première fois, en présence notamment de Nicole Tavares (présidente Association Crématiste de Touraine et Indre – ACTI), du maire de la ville Gérard Chopin, de Pascal Caton (du groupe du même nom) et de représentants de pompes funèbres. Il est prévu d'organiser deux réunions par an.

L'EXPLOITANT ENVISAGE CET ORGANE COMME UN LIEN AVEC LES FAMILLES, COMME UN LIEU D'ÉCHANGE OÙ L'ON PARLERA DE TOUT, PROMET-IL.

L'exploitant envisage cet organe comme un lien avec les familles, comme un lieu d'échange où l'on parlera de tout, promet-il. Sur proposition du maire et parce qu'il est en constant contact avec le fonctionnement de l'établissement, Pascal Caton a été élu président du comité, étant assisté par trois vice-présidents, Christophe Dedion, Élise Moreau et Josiane Villet (crématistes de l'orléanais). Corinne François en est la secrétaire. Le bureau a été élu pour trois ans. ■

Crémation Magazine n° 06/ Avril 2018

"Beauté et mort"

La vie est belle ! Qui dira le contraire, même si nous savons que le mal et la laideur existent dans le même temps. Et si la vie est belle, son temps final, marqué par le temps des obsèques d'un défunt, doit être beau. Il est beau quand la cérémonie des obsèques est emplie d'émotions et de sens. À ce moment-là, il y a une élévation des sentiments et des pensées, qui sont beautés. La beauté "élève", c'est une de ses qualités. Et dire que de nos jours elle apparaît, malheureusement, incongrue et elle est souvent évacuée. Une raison de plus pour manifester notre souci de beauté dans nos existences.

■ Le beau dans le déroulement des obsèques couronne la sacralité d'une vie

La "beauté et la mort" sont deux principes au sens d'éléments constitutifs originel de la vie, au sens ontologique. La mort et la beauté sont intégrées à la nature, à la vie. Il n'y a pas de définition de la beauté. L'important est que chacun de nous prenne conscience qu'elle existe à l'infini en nous, autour de nous, et qu'elle est un sens primordial dans nos existences. Elle nous aide à vivre. Elle est capitale. "C'est bien grâce à la beauté qu'en dépit de nos conditions tragiques nous nous attachons à la vie."

La magie de la beauté est de nous hisser vers le haut expliquant que nous lui demandons secours lors de nos souffrances, de nos désespérances, de nos effrois. Elle ne peut que nous aider à résister à la cruauté du monde, à la barbarie humaine. Je pense aux familles victimes des attentats terroristes qui ont manifesté le besoin de se retrouver, de se serrer les uns contre les autres pour trouver une chaleur affective, une fraternité, un soutien moral, pour supporter leur douleur innommable. Autant d'élans de beauté.

Ainsi, la beauté a la capacité de nous apporter du bonheur, de donner une ambiance positive pour dominer nos peurs et nos insécurités. Elle apaise, guérit, restaure l'harmonie. Avec la beauté, il nous semble que tout est possible jusque dans la transcendance.

C'EST PAR LA MORT QUE NOUS POUVONS JUGER DE LA BEAUTÉ DE LA VIE. LES OBSÈQUES SONT UN TEMPS POUR NOUS LE RAPPELER.

■ Et la prise de conscience de la mort, que signifie-t-elle ?

Elle nous rappelle que nous vivons dans l'éphémère, et par là, elle nous invite à savourer la vie autant que faire se peut. "La mort est au-dedans de nous. Elle nous pousse à une ardente urgence de vivre." S'il y avait immortalité, il n'y aurait pas l'idée de l'écoulement du temps, pas de renouvellement, pas de transformation, pas d'élan, pas de désir irrépressible, et "la vie continuerait indéfiniment, jamais comme un don inespéré". C'est par la mort que nous pouvons juger de la beauté de la vie. Les obsèques sont un temps pour nous le rappeler.

Les obsèques sont ce temps où la beauté doit fleurir. De même que la fleur exhale au moment de sa fin son parfum au plus fort de sa plénitude, de même l'homme exprimera autour de la mort la beauté de son être, sa capacité à la transcendance. Comment apporter le beau au temps des obsèques ? Par une atmosphère de dignité qui grandit nos sentiments, qui donne sens à la cérémonie. C'est dire et redire l'importance d'un rituel soigné, personnalisé, vécu.

Certes, réaliser un rituel digne de ce nom n'est pas toujours facile : manque d'imagination, et surtout, il y a le leitmotiv d'un manque de temps dans nos existences de surmenés. Il faut, peut-être, tout simplement savoir prendre le temps d'une pause pour s'abandonner à la liberté d'exprimer son émotion, ses sentiments et ses pensées profondes, à la liberté d'être, à ce moment que sont les obsèques d'un défunt.

À la beauté d'un rituel doit répondre l'espace qui l'entoure. Je ne le redirai jamais assez que l'édification d'un crématorium rejoigne l'esprit de l'art qui a présidé à l'architecture des pyramides, des temples, des églises… et qui apporte une trancendance et non être construit dans une seule fonctionnalité camouflée par une esthétisation de marketing. L'art lui-même doit entrer dans les crématoriums. Il en va de notre humanité.

À LA BEAUTÉ D'UN RITUEL DOIT RÉPONDRE L'ESPACE QUI L'ENTOURE […] QUE L'ÉDIFICATION D'UN CRÉMATORIUM REJOIGNE L'ESPRIT DE L'ART QUI A PRÉSIDÉ À L'ARCHITECTURE DES PYRAMIDES, DES TEMPLES, DES ÉGLISES…

Gérard Zilberman
Président de l'AC Drôme Ardèche

La problématique des crémations des corps des personnes mises en bière dans des cercueils hermétiques lors de transports internationaux, ou en cas de présence d'une infection transmissible : un problème récurrent

Le récent décès de Johnny Hallyday a mis en exergue et actualisé le transport des corps vers des anciens territoires d'outre-mer, requalifiés depuis l'intervention du décret n° 2011-121 du 28 janvier 2011 de collectivités d'outre-mer, étant précisé qu'une nouvelle définition a été également donnée à la notion d'étranger.

Ces transports ont une même constante : ils ne peuvent être effectués qu'après la mise en bière et la fermeture du cercueil, ce qui exclut, bien évidemment, les transports des corps avant la mise en bière. Il en est de même pour les corps provenant de l'étranger ou de collectivités d'outre-mer, ou de la Nouvelle Calédonie, voire des départements français d'outre-mer.

En effet, selon le nouvel art. R. 2213-23, du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) : "L'entrée en France du corps d'une personne décédée dans les collectivités d'outre-mer, en Nouvelle-Calédonie ou à l'étranger et son transfert au lieu de sépulture ou de crémation, ainsi que le passage en transit sur le territoire français, sont effectués au vu d'une autorisation délivrée par le représentant consulaire français ou par le délégué du Gouvernement."

C'est justement à propos de l'entrée en France d'un corps que sont évoqués l'existence et les effets d'arrangements internationaux, tels la Convention de Berlin en 1947 et les Arrangements de Strasbourg en 1973.

Les cercueils hermétiques utilisés pour les transports de corps à destination ou en provenance des pays étrangers doivent être établis conformément aux règles fixées par l'art. R. 2213-26 du CGCT. Il s'ensuit que l'utilisation d'un cercueil hermétique est bien la règle.

La présence d'un cercueil hermétique en cas d'entrée du corps sur le territoire ou lorsque le décès est consécutif à une infection transmissible exigeant une mise en bière immédiate dans ce type de cercueil, dès lors que le défunt aurait exprimé sa volonté d'être incinéré, produit des effets pernicieux.

■ En effet, l'art. R. 2213-35 du CGCT dispose : "La crémation a lieu :

- lorsque le décès s'est produit en France, 24 heures au moins et 6 jours au plus après le décès ;
- lorsque le décès a eu lieu dans les collectivités d'outre-mer, en Nouvelle-Calédonie ou à l'étranger, 6 jours au plus après l'entrée du corps en France.

Les dimanches et jours fériés ne sont pas compris dans le calcul de ces délais.

Des dérogations aux délais prévus aux 2e et 3e alinéas peuvent être accordées, en raison de circonstances particulières, par le préfet du département du lieu du décès ou de la crémation, lequel prescrit éventuellement toutes dispositions nécessaires.

En cas de problème médico-légal, le délai de 6 jours court à partir de la délivrance, par le procureur de la République, de l'autorisation de crémation."

Il revient au maire chargé de délivrer l'autorisation de crémation (il est rappelé que le décret du 28 janvier 2011, modifiant le régime juridique des opérations funéraires, n'a pas abrogé les anciennes dispositions réglementaires applicables à la crémation), l'art. R. 2213-34 du CGCT disposant :

"La crémation est autorisée par le maire de la commune du lieu de décès ou, s'il y a eu transport de corps, du lieu de la mise en bière.

Et, en son alinéa 4 : Lorsque le décès a eu lieu à l'étranger, la crémation est autorisée par le maire de la commune où elle est pratiquée. L'autorisation de transport de corps prévue par un arrangement international tient lieu, dans ce cas, de certificat du médecin."

Or, dans l'ouvrage, intitulé "Traité de Législation et Réglementation Funéraire", édité en septembre 2009 et actualisé après la publication du décret n° 2011-121 du 28 janvier 2011, par SCIM Résonance, il est écrit (p. 211) :

"Ces prescriptions sont en fait inapplicables, car la réglementation française impose que, pour être incinéré, le corps du défunt doit être placé dans un cercueil en bois d'au moins 18 millimètres d'épaisseur ou confectionné dans un matériau entièrement sublimable et com-

Jean-Pierre Tricon.

bustible, agréé par le ministère de la Santé. La présence d'un cercueil hermétique, alliée à l'interdiction d'ouvrir un cercueil tant qu'un délai de 5 ans ne s'est pas écoulé après la mise en bière et la fermeture du cercueil, rend impossible la crémation."
Tel fut le sens de la réponse du ministre de l'Intérieur à la question du député M. Christian Ménard, sauf, selon le ministère, la possibilité de solliciter, exceptionnellement, l'accord du procureur de la République.
Or, à notre sens, il n'existe ni dans le Code pénal, ni dans le Code de procédure pénale, hormis les mesures tendant à rechercher judiciairement la cause d'un décès (mort suspecte), de compétences attribuées au parquet dans ce domaine, qui relèvent des actes de police administrative et non judiciaire. Cet avis n'était, cependant, pas partagé par M. Damien Dutrieux, dans son article paru dans la revue "Résonance" du mois de février 2009, qui fondait son raisonnement sur les dispositions de l'art. 3 de la loi du 15 novembre 1887, dite loi sur la liberté des funérailles, modifiée par la loi n° 96-142 promulguée au JORF le 24 février 1996, qui dispose : "Tout majeur ou mineur émancipé, en état de tester, peut régler les conditions de ses funérailles, notamment en ce qui concerne le caractère civil ou religieux à leur donner et le mode de sa sépulture. Il peut charger une ou plusieurs personnes de veiller à l'exécution de ses dispositions. Sa volonté, exprimée dans un testament ou dans une déclaration faite en forme testamentaire, soit par devant notaire, soit sous signature privée, a la même force qu'une disposition testamentaire relative aux biens, elle est soumise aux mêmes règles quant aux conditions de la révocation."

... IL Y A LIEU D'INVITER LES MINISTRES DE L'INTÉRIEUR ET DE LA SANTÉ À ÉTUDIER LA POSSIBILITÉ D'ÉDICTER DE NOUVELLES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES AFIN QUE LE DROIT POSITIF S'ACCORDE AVEC LA MATÉRIALITÉ DES FONCTIONNALITÉS DES CRÉMATORIUMS EN FRANCE.

En se référant aux dispositions de l'art. 433-21-1 du Code pénal, modifié par l'ordonnance n° 2000-916 du 19 septembre 2000, JORF du 22 septembre 2000, entré en vigueur le 1er janvier 2002 : "Toute personne qui donne aux funérailles un caractère contraire à la volonté du défunt ou à une décision judiciaire, volonté ou décision dont elle a connaissance, sera punie de six mois d'emprisonnement et de 7 500 € d'amende."
S'agissant d'une règle de droit relevant du domaine du pénal, M. Damien Dutrieux estimait que le respect du choix exprimé par le défunt, attesté par la production de l'expression écrite de ses dernières volontés en matière de crémation de son corps, constituait une base légale pour fonder la compétence rationae materiae du parquet, garant du respect des lois et règlements de la République française. Mais l'accord, s'il est donné par le ministère public, va bien au-delà d'une simple autorisation, car il entraînerait la violation des règlements relevant du droit administratif et du domaine de la police funéraire municipale.
Or, la France est juridiquement gouvernée par le principe de l'indépendance des législations. Droit public et droit pénal ne font pas nécessairement bon ménage, d'autant plus que le consentement du parquet emporterait la violation manifeste de l'interdiction d'ouvrir un cercueil, énoncée à l'art. R. 2213-42 du CGCT, en ces termes : "Lorsque le cercueil est trouvé en bon état de conservation au moment de l'exhumation, il ne peut être ouvert que s'il s'est écoulé 5 ans depuis le décès."
En outre, la possible crémation d'un corps qui serait maintenu dans un cercueil hermétique est, en l'état actuel des techniques mises en œuvre par les fabricants de fours de crémation,

... LA POSSIBLE CRÉMATION D'UN CORPS QUI SERAIT MAINTENU DANS UN CERCUEIL HERMÉTIQUE EST, EN L'ÉTAT ACTUEL DES TECHNIQUES MISES EN ŒUVRE PAR LES FABRICANTS DE FOURS DE CRÉMATION, INENVISAGEABLE...

inenvisageable, car les matériaux métalliques composant le cercueil ou l'enveloppe hermétique encastrée dans un cercueil en bois d'au moins 22 millimètres d'épaisseur ne peuvent pas être détruits par une température moyenne de 850 degrés Celsius, qui est généralement celle de la crémation d'un corps. Dans de telles conditions, comment pourrait-on envisager l'évolution de la réglementation en ce domaine, car force est d'admettre que le respect des volontés du défunt est l'affaire des pouvoirs publics ?

Certes, demeure la solution souvent évoquée et certainement utilisée dans certains crématoriums, qui réside dans le "dépotage", consistant en l'extraction du corps du cercueil hermétique, d'où la nécessité d'ouvrir les deux enveloppes protectrices (bois ou autres matériaux agréés par le ministère de la Santé et le cercueil hermétique proprement dit), pour placer le corps dans un cercueil dédié à la crémation (18 millimètres d'épaisseur). Mais, force est d'admettre que le droit positif interdit ce type de pratique, qui peut, en outre, porter atteinte à l'hygiène et à la salubrité publique, voire attenter à la santé des personnels.

Au bénéfice de tout ce qui précède, nous avions considéré, dans un récent article paru dans la revue "Résonance", qu'il y a lieu d'inviter les ministres de l'Intérieur et de la Santé à étudier la possibilité d'édicter de

nouvelles dispositions réglementaires afin que le droit positif s'accorde avec la matérialité des fonctionnalités des crématoriums en France.

À cet égard, j'avais formulé une suggestion inspirée de mon expérience de dirigeant des services funéraires de la ville de Marseille durant près de 25 années. Au cours des années 1970 à 1976, les corps placés dans des cercueils hermétiques, dont la crémation était sollicitée, étaient mis en bière, généralement, dans un cercueil en bois léger, de préférence du hêtre ou du bouleau, sans vis ni écrou, donc des parties métalliques, qui se nommaient "les voliges", lesquelles étaient d'abord déposées dans le cercueil hermétique (on parlait à cette époque d'enveloppe hermétique), pour être par la suite insérés dans un cercueil en bois d'au moins 22 millimètres d'épaisseur.

C'est ainsi que l'art. 19, du décret n° 41-5050 du 31 décembre 1941, codifiant les textes relatifs aux opérations d'inhumation, d'exhumation, d'incinération et de transport des corps abrogé par le décret n° 77-241 du 18 mars 1977, prescrivait :

"Qu'en cas de transport en vue de crémation, le corps est placé… :

b). À moins qu'il n'ait subi les soins de conservation prévus au titre Ier, dans un cercueil hermétique répondant aux conditions de l'art. 18. Si le délai entre le moment de la fermeture du cercueil ou celui de l'exhumation et le moment de la crémation est supérieur à 48 heures. Ou si le trajet à parcourir est supérieur à 600 kilomètres.

c). Dans un cercueil hermétique, si la personne décédée était atteinte, au moment du décès, de l'une des maladies contagieuses dont la liste est fixée par l'arrêté prévu à l'art. 4-2.

Toutefois, si le crématorium n'est pas équipé pour permettre la combustion d'un tel cercueil, le corps doit être placé au préalable dans un cercueil en bois léger, répondant aux conditions fixées à l'alinéa 2 du a, lui-même déposé dans un cercueil hermétique. Dès l'ouverture de ce dernier, une pulvérisation de formol est effectuée sur le cercueil de crémation avant toute manipulation." L'ouverture s'opérait en présence du fonctionnaire da la police nationale (Marseille étant placée sous un régime de la police d'État), et le cercueil de crémation était, sans manipulation du corps, extrait et placé dans la cellule du four du crématorium.

En présence depuis des décennies du problème récurrent de l'impossibilité légale, réglementaire mais aussi matérielle, d'incinérer un corps mis en bière dans un cercueil hermétique, nous avions formulé une idée à faire prospérer, même si cela constituerait un retour en arrière, car, ainsi que cela l'a été énoncé précédemment, la plupart des cellules de crémation ne sont pas conçues pour la crémation des corps placés dans des cercueils comportant des composants non combustibles ou sublimables, en rétablissant l'exigence d'une mise en bière effectuée en trois étapes, en cas de crémation d'un corps mis en bière dans un cercueil hermétique, soit :

1) placer le corps dans un cercueil en bois léger de 18 millimètres d'épaisseur, sans partie métallique,
2) puis son insertion dans un cercueil hermétique, et enfin,
3) placer l'ensemble dans un cercueil agréé d'une épaisseur d'au moins 22 millimètres.

L'extraction s'opérerait en présence, soit d'un agent de police désigné par le chef de circonscription dans les communes où la police est étatisée, ou, dans les autres, en présence du garde champêtre ou d'un agent de police municipale et, en cas d'absence (c'est le cas d'environ 22 000 communes, qui ne sont pas dotées de telles structures), du maire ou de l'un de ses adjoints qui, rappelons-le, sont des officiers de police judicaire, intervenant, dans ce cas, sous le contrôle du procureur de la République.

C'est pourquoi, au bénéfice de ce qui précède, nous estimons qu'il appartient, soit au législateur, soit au détenteur du pouvoir réglementaire, de prendre toutes décisions et prescriptions utiles pour éclairer les autorités étatiques, les élus locaux, les professionnels du funéraire et, au-delà, les juristes et citoyens, afin d'édicter des normes juridiques claires et précises qui donneront toutes indications sur les conduites à tenir face à cette problématique des corps mis en bière dans des cercueils hermétiques, dès lors que les volontés du défunt, clairement exprimées, selon la loi du 19 décembre 2008, étaient d'être "crématisé".

Jean-Pierre Tricon
Co-auteur du "Traité de Législation et Réglementation Funéraire". Consultant en droit public et droit funéraire au Cabinet d'avocats au barreau de Marseille Pezet & Associés

… IL APPARTIENT, SOIT AU LÉGISLATEUR, SOIT AU DÉTENTEUR DU POUVOIR RÉGLEMENTAIRE, DE PRENDRE TOUTES DÉCISIONS ET PRESCRIPTIONS UTILES POUR ÉCLAIRER LES AUTORITÉS […], AFIN D'ÉDICTER DES NORMES JURIDIQUES CLAIRES ET PRÉCISES QUI DONNERONT TOUTES INDICATIONS SUR LES CONDUITES À TENIR FACE À CETTE PROBLÉMATIQUE DES CORPS MIS EN BIÈRE DANS DES CERCUEILS HERMÉTIQUES, DÈS LORS QUE LES VOLONTÉS DU DÉFUNT […] ÉTAIENT D'ÊTRE "CRÉMATISÉ".

Crémation Magazine n° 06/ Avril 2018

Petit-Quevilly : un crématorium multifonction

Un premier crématorium de l'agglomération de Rouen étant saturé, la Métropole prévoit d'en ouvrir un autre fin 2019 sur la commune de Petit-Quevilly. Particularité : il livrera des calories pour chauffer des logements.

Façade du futur crématorium.

Crématorium de Rouen.

C'est en avril prochain que devraient débuter les travaux du deuxième crématorium de la Métropole Rouen Normandie, situé sur la commune du Petit-Quevilly. Un projet rendu indispensable par la saturation d'un premier établissement rouennais situé au cimetière monumental. Il excède largement aujourd'hui sa capacité théorique d'un millier de crémations annuelles (2075 en 2016 !). Localement, cette pratique funéraire atteint les 40 %. Le nouvel équipement, selon la Métropole, devrait voir le jour fin 2019.

Pour ce deuxième établissement, dont l'appel d'offres d'entreprises s'est clos début janvier, il a été estimé un montant de travaux de 5,5 millions d'euros. Sur une parcelle de 8 000 m², le bâtiment de 940 m² à faible consommation énergétique et paysagé, aux teintes douces et naturelles, comportera un grand hall, deux salles de cérémonie respectivement de 180 et 60 places (avec vue sur les jardins) et des espaces de visualisation et de remise de l'urne.

À l'extérieur, de vastes parkings entourés de verdure voisineront avec un large parvis, le tout dans un quartier en transformation sur la rive gauche, proche de la station de métro Charles-de-Gaulle. Le projet conçoit cet endroit non seulement pour être un lieu de crémation, mais aussi pour offrir aux familles un édifice laïc polycultuel permettant, notamment, des cérémonies civiles d'adieu, de plus en plus demandées.

Derrière le futur crématorium un jardin accessible aux familles endeuillées.

■ Relié au chauffage urbain

Le projet, tel qu'il a été défini lors de l'enquête publique, va plus loin que ne le font généralement les opérateurs. Il prévoit notamment une récupération de la chaleur, mais pas seulement pour chauffer le crématorium. Son intégration dans son futur quartier va jusqu'à fournir de l'énergie au chauffage urbain alentour à son ouverture l'an prochain.

La chaleur récupérée ne sera pas celle de la crémation, mais sera plutôt celle issue du refroidissement des fumées (de 850 à 160 degrés) par le truchement d'un échangeur à plaques situé dans le local technique. Un choix politique et écologique des élus locaux qui pourrait desservir environ 90 logements. La commune de Petit-Quevilly est déjà intégrée à un réseau de chaleur qui permet de chauffer 10 000 logements, grâce à l'incinération des déchets ménagers non recyclables.

Pareille technique ne s'applique pas en revanche au crématorium actuel du cimetière monumental de Rouen, la configuration du réseau urbain ne le permettant pas malgré l'installation l'an dernier d'une ligne de filtration des rejets et du changement des deux fours.

L'idée de récupérer la chaleur pour réduire la facture énergétique d'un établissement funéraire commence à se répandre en France (Champigny-sur-Marne, Les Ulis, Niort…). La réinjecter dans l'espace public pour chauffer des logements (ce qui se fait déjà dans des pays nordiques) ou même une piscine (en Angleterre) est plus rare. Elle a donné lieu à un débat éthique ces dernières années afin de définir jusqu'où allait l'usage commercial fait autour des produits ou résidus issus de la crémation, dans un cadre plus général du respect dû aux défunts.

Olivier Pelladeau

Essor de la crémation à Toulouse… Un deuxième crématorium nécessaire

Le nombre de crémations dans l'agglomération toulousaine et en Haute-Garonne est en constante progression, et le seul crématorium existant connaît une activité de plus en plus importante, ayant même dû aménager ses horaires de fonctionnement afin de pouvoir répondre à la demande. Mais, bonne nouvelle, c'est officiel, un deuxième équipement devrait prochainement voir le jour.

L'unique crématorium de Toulouse et du département a été construit en 1972, à Cornebarrieu, par les Services funéraires de la Ville (aujourd'hui appelés Pompes Funèbres Toulouse Métropole), qui en assurent la gestion. Celui-ci a connu une rénovation en 2009, possède maintenant deux salles de cérémonie et deux fours (Facultatieve Technologies), et il finalise actuellement sa mise en conformité avec la norme "Euro 5" sur les rejets polluants.

Si cet équipement était satisfaisant et suffisant, il y a quelque temps, cela devient plus compliqué aujourd'hui. L'essor de la crémation en Haute-Garonne se confirme au fil des années, avec un taux de près de 36 %. Cela représente une activité de 10 crémations par jour. Plus précisément 1 950 en 2015 vs 1 763 en 2014 (+ 10 % en un an). Face à cela, Toulouse Métropole s'est engagée en avril 2017 à créer un crématorium supplémentaire qui serait également géré en régie municipale, de la même manière que celui de Cornebarrieu.

Lors de la délibération du conseil de la Métropole, le vendredi 15 décembre dernier, le projet de cette seconde structure a été entériné par les élus, et l'intercommunalité a officiellement lancé un concours pour la construction d'un bâtiment qui devrait abriter ce nouvel équipement, à la lisière de la Ville rose, dans un secteur non urbanisé nommé La Marcaissonne, aux portes de Saint-Orens-de-Gameville et Quint-Fonsegrives.

L'édifice serait d'une surface de 1 300 m², avec notamment deux salles de cérémonie qui pourraient fonctionner simultanément. Les parties techniques devraient pouvoir abriter trois fours de crémation. L'opération est déjà envisagée pour un coût d'environ 8,5 millions d'euros… Mais, pour l'instant, aucun calendrier n'a été fixé.

■ En attendant, la situation locale est devenue pour le moins paradoxale

Alors que l'unicité était la règle jusqu'à maintenant en Haute-Garonne, l'acceptation de la construction prochaine d'un second crématorium par Toulouse Métropole se retrouve entourée par la multiplication des projets aux alentours. "Un second crématorium est indispensable, et cela sera suffisant", assure Maïté Rebeix, présidente de l'association crématiste départementale, qui plaide depuis longtemps pour une nouvelle infrastructure.

En effet, on compte aussi à présent un projet à Villefranche-de-Lauragais, dont le lancement de la procédure de délégation de service public a été validé à l'unanimité par les élus en juillet dernier ainsi qu'une commission composée de cinq membres du conseil municipal. Le choix du terrain n'a pas été définitivement acté, mais il devrait se trouver en périphérie de la zone économique de la Camave.

De son côté, le Sicoval (communauté d'agglomération du Sud-Est toulousain), qui planchait sur une étude de faisabilité depuis plusieurs mois, notamment dans la commune de Baziège, s'est rallié à Toulouse Métropole et préfère jouer la complémentarité. "Dans le but de privilégier le service public et la gestion en régie", souligne Jacques Oberti, le président du Sicoval.

La quatrième ville de France (et quatrième plus grande aire urbaine nationale) voit sa population progresser deux fois plus que la moyenne française (+ 5,5 % par an de 2008 à 2013 vs 2,5 %). Aujourd'hui, plus d'un Toulousain sur trois fait le choix de la crémation. D'où la forte pression exercée sur la seule installation existante, et la nécessité d'une structure complémentaire pour éviter aux familles dans le deuil la pénibilité d'un long trajet funéraire pour rejoindre des établissements à Albi, Pamiers ou Montauban.

Gil Chauveau

… TOULOUSE MÉTROPOLE S'EST ENGAGÉE EN AVRIL 2017 À CRÉER UN CRÉMATORIUM SUPPLÉMENTAIRE QUI SERAIT ÉGALEMENT GÉRÉ EN RÉGIE MUNICIPALE…

Crémation Magazine n° 06/ Avril 2018

Deux nouveaux crématoriums en Nouvelle-Aquitaine

La région Nouvelle-Aquitaine va se doter d'ici à 2020 de deux nouveaux crématoriums, l'un à Antran, près de Châtellerault (Vienne), l'autre à Biganos, en Gironde. La première pierre du premier a été posée le 24 mars denier. Les travaux du second vont s'engager.

Antran, pose de la première pierre.

Afin de pallier des délais d'attente de plus en plus longs dans la Vienne, un deuxième crématorium (le premier étant situé à Poitiers) doit voir le jour au début de l'année prochaine. Sa première pierre a été officiellement posée le 24 mars dernier à Antran, près de Châtellerault, dans la zone d'activités René-Monory.

Membre de la communauté d'agglomération du Grand Châtellerault (84 000 habitants), la petite commune d'Antran a acquis un terrain de 2 900 m², mis à disposition de l'entreprise locale "crématorium d'Antran" ayant remporté en 2016 la délégation de service public (DSP) pour une durée de 30 ans. Cette dernière finance le projet à hauteur de 1,7 million d'euros et exploitera le crématorium.

Les services de l'État ont donné le feu vert en décembre dernier. À l'issue des dix prochains mois de travaux, sur 400 m², l'équipement (baptisé "Crématorium du Châtelleraudais", classé Haute Qualité Environnementale – HQE) comprendra notamment une salle de cérémonie disposant de 80 places assises. Une salle de visualisation et de remise d'urne, ainsi qu'une salle de convivialité de 45 m² seront mises à disposition des familles. 29 places de stationnement figurent dans les plans (dont deux pour handicapés) ainsi qu'un espace pour les deux-roues. Le nombre de visiteurs admis simultanément dans les lieux est de 135. Un service de traiteur est prévu.

DANS LA PARTIE TECHNIQUE, IL EST PRÉVU D'INSTALLER UN APPAREIL DE CRÉMATION EXTRA-LARGE [...] ET SA LIGNE DE FILTRATION DES REJETS ATMOSPHÉRIQUES.

Dans la partie technique, il est prévu d'installer un appareil de crémation extra-large (fourni par Facultatieve Technologies) et sa ligne de filtration des rejets atmosphériques. Sa capacité est de 1 400 opérations par an. L'exploitant table sur 357 crémations annuelles la première année d'exploitation, et plus du double (750 environ) à l'horizon 2050. Un espace paysager sera dédié à la dispersion des cendres des défunts. Des arbres et des bosquets seront plantés autour du bâtiment afin de créer une ambiance intime.

Façade du futur crématorium de Biganos.

■ Un troisième crématorium en Gironde

Dans cette même région Nouvelle-Aquitaine, un autre établissement devrait voir le jour prochainement, début 2020 à Biganos, en Gironde. Le troisième de ce département après Mérignac et Montussan, équipements éloignés et saturés en raison d'une forte demande. Les travaux démarrent tout juste dans la zone d'activités de cette ville du bassin d'Arcachon, le dossier ayant été retardé en raison d'une forte opposition locale vieille d'une décennie.

C'est le groupe régional Etchard (BTP, routes, assainissement), situé à Bayonne, qui a décroché pour 25 ans la DSP de Biganos via sa filiale funéraire Eraustegia. Cette dernière gère déjà le crématorium de la côte basque, à Biarritz.

Le chantier devrait durer une année. Un bâtiment "traditionnel" sera édifié, avec des façades recouvertes de bardage bois. Une aire de stationnement de 30 places sera aménagée, tout comme un site cinéraire contigu. L'opérateur promet une parfaite intégration paysagère de l'édifice dans l'environnement, avec notamment l'édification d'une clôture végétalisée.

Le four sera équipé d'une ligne de filtration des rejets aux dernières normes 2018. Il est prévu sur place de procéder en début d'exploitation à 400 crémations par an. Un emplacement est d'emblée programmé pour un futur deuxième four si le besoin s'en fait sentir.

Olivier Pelladeau

Nancy-Vandœuvre : d'un crématorium à l'autre

La Métropole du Grand Nancy achève la construction à Vandœuvre d'un nouveau crématorium, destiné à remplacer l'existant, jugé obsolète. Pour répondre à une demande en hausse, le projet prévoit d'ouvrir deux salles de cérémonie, une salle de convivialité, trois fours, dans un environnement paysager.

Il faudra encore attendre cet été avant que les premières familles nancéiennes puissent disposer du nouveau crématorium de Vandœuvre, le temps des derniers travaux, le temps des premiers essais techniques. L'agglomération lorraine bénéficiera alors d'un équipement tout neuf, voué à remplacer sur le même site l'actuel établissement du cimetière du Sud, jugé obsolète et qui sera détruit. Ouvert en 1991, ce dernier avait déjà été modernisé en 2000. Depuis, note-t-on à la Métropole du Grand Nancy, "d'importants progrès techniques ont été faits sur les équipements (performance de la combustion, filtration des fumées, optimisation énergétique...".

Par ailleurs, la barre des 3 000 crémations a été passée en 2017 (2 100 en 2008), et le nouveau crématorium disposera de trois fours là où l'actuel n'en offre que deux. "C'est pourquoi la Métropole a autorisé son délégataire la Société d'économie mixte pour les installations crématistes de Lorraine (SEM CRELOR, en partenariat avec OGF) à engager une opération de construction d'un équipement neuf." Le coût du projet avoisine les cinq millions d'euros. La première pierre a été posée en janvier 2017.

■ Un environnement paysager

Pour ses concepteurs, ce lieu de deuil et de souvenir se veut "fonctionnel, solennel et digne". Dans un environnement paysager, sur quelque 10 000 m² d'espaces verts, de parking et de bâtiments, les architectes ont recherché "la stabilité des formes, la clarté des volumes et la simplicité noble des matériaux naturels".

Une des particularités du projet aura été de dissocier les salles de cérémonie et l'espace de convivialité. Ce dernier peut accueillir de 100 à 150 personnes pour une collation après les obsèques dans un bâtiment contigu et indépendant. Le crématorium en lui-même (2 456 m²) reçoit les familles via un hall d'accueil comportant une banque d'accueil. Un écran d'information les oriente vers les salons d'attente (traités comme des alcôves le long du parcours) de chacune des deux salles de cérémonie (de 50 et 200 m²), reliées par un patio vitré. Ainsi, deux circuits séparés permettent le déroulement simultané de deux cérémonies. Les familles ne se croisent pas.

Si la petite salle privilégie l'intimité et les panneaux de bois massif, la grande a une architecture modulable, comme l'explique le projet. "L'inclinaison de la charpente vers le cercueil et l'orateur réduit progressivement la hauteur sous plafond. Plus l'assemblée se tient proche du défunt, plus l'espace est intime. Le fond de la salle culmine à une hauteur de 5,5 mètres, adaptée aux grandes assemblées, qui

peuvent s'étendre à couvert à l'extérieur." Une façade latérale s'ouvre sur un jardin clos, traité comme un tableau paysager.

Le bâtiment dispose également de salles de visualisation et de remise d'urne, et d'un équipement audiovisuel propre à favoriser la personnalisation des cérémonies. Dans la partie technique, les fours de crémation sont dotés d'une filtration aux dernières normes environnementales. L'un permet de recevoir les cercueils grands gabarits. Une possibilité absente jusqu'à présent, obligeant les familles à se rendre jusqu'à Metz dans pareil cas.

Un système de récupération de chaleur est prévu pour chauffer le crématorium de Vandœuvre. L'établissement a voulu également sécuriser les opérations funéraires. Un appareil à rayons X permettra de vérifier avant crémation le contenu du cercueil, et notamment si le défunt n'est pas porteur d'un éventuel appareil médical risquant d'endommager les fours.

Olivier Pelladeau

... LES ARCHITECTES ONT RECHERCHÉ "LA STABILITÉ DES FORMES, LA CLARTÉ DES VOLUMES ET LA SIMPLICITÉ NOBLE DES MATÉRIAUX NATURELS".

Crémation Magazine n° 06/ Avril 2018

Crématorium de Tulle : des prévisions revues à la baisse

Ouvert aux familles au début de l'année dernière, le crématorium de Tulle (Corrèze) dresse un bilan de sa première année d'activité.

Inauguré en janvier 2017 sur les hauteurs de la ville voici un an, le crématorium de Tulle (Corrèze) dresse un premier bilan d'exploitation "plutôt positif", à en croire l'exploitant cité dans la presse locale. Pour autant, il a ajusté ses prévisions d'origine, ayant procédé à 333 crémations entre le 2 février de l'an dernier (ouverture au public) et le 5 janvier 2018. 500 étaient espérées lors de sa mise en route, qui avait suivi une année de travaux.

■ Établissement de proximité

Géré par Atrium (filiale d'OGF), qui a reçu une délégation de service public pour 25 ans, cet établissement de proximité propose aux familles dans 550 m² des espaces de cérémonie équipés en son et vidéo, une salle de convivialité sobre conçue pour les retrouvailles, un espace de remise de l'urne et un site cinéraire attenant comprenant des "espaces de mémoire"".

PENSÉ POUR ÊTRE UN COMPLÉMENT AU CRÉMATORIUM D'ALLASSAC PRÈS DE BRIVE [...], L'ÉTABLISSEMENT DE TULLE A POUR AMBITION D'ATTEINDRE UN JOUR LE MILLIER DE CRÉMATIONS PAR AN...

Il est équipé d'un four et de sa filtration des rejets dernière génération. Pensé pour être un complément au crématorium d'Allassac près de Brive (Corrèze également), et à ses 973 opérations en 2016, l'établissement de Tulle a pour ambition d'atteindre un jour le millier de crémations par an, dans un secteur où le taux de crémation est en hausse. Cette tendance pourrait s'amplifier ici, l'existence elle-même du crématorium créant une partie de cette tendance.

Les familles qui en ont l'usage ne proviennent pas que du département, même si les Corréziens représentent l'essentiel de sa fréquentation. L'exploitant dit avoir accueilli des proches de défunts issus de Dordogne, du Lot, du Puy-de-Dôme voisins. À l'ouverture, on évoquait également des familles venues du Cantal ou de Creuse (où a ouvert entre temps un crématorium à Guéret).

Parmi les atouts de l'établissement de Tulle propres à attirer les proches des défunts et les professionnels du funéraire, outre la "qualité des prestations" mise en avant par le gestionnaire, l'un retient l'attention : un faible délai à attendre avant de pouvoir procéder à la crémation. Pour cette première année d'exploitation, il serait de trois jours.

Olivier Pelladeau

Crématoriums : rénovation et construction

Par délégation de service public, OGF continue d'investir pour rénover ou agrandir son parc de crématoriums sur le territoire, avec un souci constant : améliorer l'accueil du public.

■ Au Havre, un nouveau crématorium

C'est un crématorium tout neuf qui a ouvert courant mars au Havre, au hameau du Quesné, pour remplacer son prédécesseur devenu non conforme, vétuste et saturé (1 766 crémations en 2015, 1 882 en 2017), datant de 1982. Ici, ce mode d'obsèques représente la moitié des décès, un taux bien supérieur à la moyenne nationale.

La ville et son délégataire de service public OGF ont fait le choix de construire un nouveau crématorium plus moderne et plus à même de satisfaire des familles de l'agglomération. Pour un coût de cinq millions d'euros (supportés par le délégataire), le dossier s'est concrétisé au printemps 2017, avec le début des travaux. Sobre et élégant, le nouveau bâtiment est construit sur une surface utile de 1 488 m². Il comprend deux salles de cérémonie, l'une proposant 34, l'autre 108 places assises. Dix salons de présentation (dont deux confessionnels) et une salle de convivialité sont mis à disposition des proches endeuillés.

Dans la partie technique, deux fours ont été installés, équipés d'une filtration double des rejets des fumées répondant aux dernières normes environnementales. L'un de ces fours permet de recevoir des cercueils hors gabarits.

■ À Épinal, mise aux normes et modernisation

Également délégataire du crématorium d'Épinal (Vosges), ouvert dans les années 2000, OGF profite de sa mise aux normes européennes en matière d'environnement pour l'étendre et le moderniser. Une enquête publique présentait le dossier en mairie en mars et avril. Les travaux pourraient débuter l'été prochain, et durer trois mois environ. Leur coût : un peu plus de 800 000 €, à la charge de l'exploitant. L'activité ne sera pas arrêtée, mais elle pourrait être temporairement réduite au fil du chantier.

Il s'agira d'améliorer le service et l'accueil du public en agrandissant la salle de cérémonie, la faisant passer de 45 à 73 places assises, gagnant 30 m² dans l'opération. La partie publique de l'établissement compte également un hall d'accueil et d'attente, ainsi qu'une salle de visualisation et de remise des urnes. L'accès aux personnes à mobilité réduite sera facilité (meilleure signalétique, portes plus larges, sanitaires adaptés).

Le local technique accueillant l'actuel four de crémation sera lui aussi élargi de près de 50 m², recevant le nouveau système de filtration double des rejets atmosphériques par voie sèche (traitement des fumées sur un filtre à bougies céramiques).

En 2016, le crématorium d'Épinal a procédé à 1 031 opérations (soit 3,3 par jour en moyenne pendant six jours par semaine). Le chiffre était de 1 036 en 2015. Selon les prévisions énoncées dans l'enquête publique, compte tenu de la croissance générale de ce mode d'obsèques, le nombre des crémations envisagées en 2025 s'élèverait à 1 288 par an à Épinal, entraînant alors l'installation d'un second four dans les lieux.

Olivier Pelladeau

Crématorium d'Épinal.

Éric Thevenin, directeur délégué Ouest OGF, et Luc Lemonnier, maire du Havre., ont inauguré le nouveau complexe funéraire.

Crémation Magazine n° 06/ Avril 2018

L'ACC a fêté ses 30 ans d'existence

Présidée par Martine Kohler, en présence du maire de Coursan Édouard Rocher et de la conseillère départementale Dominique Godefroid, l'Assemblée générale s'est tenue dans la magnifique salle des fêtes de Coursan.

■ Créée en octobre 1988, l'ACC n'a pas cessé de s'agrandir

L'association Crématiste du Coursannais (ACC) étend son action sur 23 communes rurales autour de Narbonne, et accueille également une cinquantaine de Narbonnais mécontents que leur association ait quitté la Fédération Française de Crémation (FFC). Elle compte à ce jour près de 700 adhérents.

L'ACC ÉTEND SON ACTION SUR 23 COMMUNES RURALES AUTOUR DE NARBONNE, ET ACCUEILLE ÉGALEMENT UNE CINQUANTAINE DE NARBONNAIS…

En mai 2011, l'association du Coursannais a organisé l'Assemblée générale (AC) de la FFC à Gruissan, il a fallu loger 300 personnes, trouver les salles de réunion, mettre en places les diverses commissions, mais aussi les moments de détente. Tous les participants se rappellent les dégustations d'huîtres et de fruits de mer, et le plaisir de goûter les vins du Languedoc. Les administrateurs et leur famille étaient sur le pont, ce qui a créé des liens très forts dans l'équipe.

Cette année, l'AC a réuni bon nombre d'adhérents, mais aussi le 2e président (1994-2002), de l'association Georges Pech (92 ans), et l'ancien maire de Coursan, Gilbert Pla, qui dès la création de l'association a mis un bureau à la disposition dans les locaux de la mairie. Le repas qui a suivi, animé par une formation jazzy, a réuni 165 convives qui ne se sont pas privés de danser.

AC Coursannais

Lors des prises de paroles, Henri Azéma, délégué régional de la FFC pour le Languedoc Roussillon, s'est lancé dans une vibrante défense du système fédéraliste et de la revue CRÉMATION Magazine. En voici quelques extraits :

"Chers Amis crématistes, Mesdames, Messieurs,

Je pense qu'il est utile de temps à autre, de remettre - pourrait-on dire - ''les pendules à l'heure''. Nous constatons la désaffiliation ou la dissolution de quelques associations crématistes fédérées sous le prétexte de coûts "exorbitants" de la cotisation et de la revue.

[…] Lorsqu'il a fallu renégocier le contrat de la revue de la FFC avec son éditeur, l'entreprise titulaire, TORI, n'a pas pu, ni voulu, répondre aux nouveaux critères exigés. La société qui a remporté l'appel d'offres a estimé que le prix de l'abonnement demandé par la FFC à ses adhérents devait être réévalué, compte tenu de l'augmentation du nombre de pages (32 au lieu de 24). De ce fait, le montant de l'abonnement a été augmenté de 1 €
La FFC a décidé de prendre à sa charge la 1re année (2017) le surcoût (1 € par an, par adhérent), en mettant cette dépense sur les charges de fonctionnement de la Fédération, après visa de la commission des finances et l'aval du CA. En 2018, la Fédération a donc facturé à son coût réel, l'abonnement à CRÉMATION Magazine - à savoir 6 €/an/adhérent. Soit 1,50 € le numéro. Essayez de trouver une revue trimestrielle à ce prix !

[…] Entre- temps, l'AC de Narbonne, compte tenu de sa situation financière difficile, remontant à plusieurs années, a demandé à être exonérée du paiement de la contribution exceptionnelle décidée en 2015. Elle en a été exonérée. Ce qui ne l'a pas empêché de se désaffilier. Or, le mouvement crématiste ne perdurera que tout autant que nous soyons nombreux et pouvons influencer les décisions du législateur pour la cause crématiste, telle que nous la concevons.

J'en veux pour preuve les interventions de la Fédération, membre du CNOF (Conseil National des Opérations Funéraires), qui a fortement insisté pour qu'une décision soit prise concernant les pacemakers miniaturisés et les éventuels risques de dégradations des fours dans les crématoriums. Résultat : deux ans après avoir ''levé le lièvre'', un décret ministériel était pris et signé. Aujourd'hui les porteurs de nouveaux pacemakers miniaturisés peuvent être crématisés sans aucune extraction de l'appareil.

Tous ces textes réglementaires, les AC fédérées en sont tenues informées grâce à la Fédération. Que peut savoir une association locale ''lambda'' sans aucun appui fédéral national ? Quels renseignements dignes de foi, ces associations peuvent-elles transmettre à leurs adhérents d'abord et chaque fois qu'elles sont sollicitées sur le terrain ? Quelles aides peuvent recevoir les familles des adhérents de ces associations lorsqu'elles sont confrontées à des volontés crématistes non légales ?

Un testament crématiste (les "dernières volontés") doit être "totalement olographe", c'est-à-dire écrit à la main, du premier mot jusqu'à la signature, et non un document sous forme de QCM (questions à choix multiples) imprimé et complété par l'adhérent. Heureusement, il existe dans la région Languedoc Roussillon des AC fédérées, sérieuses, proches de leurs adhérents, et préférant le contact, visuel et parlé, plutôt qu'un contact par courrier administratif annuel et totalement dépersonnalisé.

Je voudrais terminer mon propos pour vous annoncer qu'à partir du Congrès de la FFC du mois de mai 2018, après le vote de l'AG, il y aura, sans doute, du changement dans les délégués de notre région. En effet, Alain Zanone, chargé de mission informatique à la FFC, et qui assiste actuellement Jean Chabert (ce dernier ne se représentant pas au poste de délégué fédéral à l'informatique) sera sans doute élu comme délégué fédéral et devra donc laisser sa charge de délégué régional adjoint. Quant à moi, l'âge venant, il était naturel de trouver quelqu'un pour prendre le relais. Quelqu'un de plus jeune de préférence. Toutefois je resterai délégué régional mais adjoint.

La prochaine déléguée régionale titulaire sera vraisemblablement une femme, jeune, volontaire, bref une battante ! (pour autant que son élection par la région soit ratifiée par l'AG de la FFC). Présidente de l'AC Albères Vallespir depuis 3 ans, elle a succédé à Roger Schwartz, pour lequel j'ai, en cet instant, une pensée émue suite à sa récente disparition (à peine un mois). Elle a su, en peu de temps, remettre en ordre cette association, créer des liens avec ses voisins catalans espagnols du Sud, avec l'aide de son mari François. Il s'agit de Mme Sandrine CEPERO, ici présente ! (applaudissements)

Le mot de la fin : restons solidaires et refusons l'individualisme !"

"Fonds de dotation de la FFC"

Par votre générosité, soutenez les actions de la FFC !

Ce "Fonds de dotation de la Fédération Française de Crémation (FFC)" a pour but de collecter des legs et des dons pour permettre à la FFC de poursuivre son action en faveur de la crémation, de son éthique et de la réflexion sociale dans le domaine de l'approche de la mort.

Cette source de financement philanthropique (c'est-à-dire qui améliore la condition matérielle et morale des hommes en agissant de manière désintéressée) garantira des bases financières solides pour notre mouvement crématiste.

Le "Fonds de dotation de la FFC" a été créé en 2014 et enregistré à la Préfecture de Paris le 27 novembre, puis est paru au Journal officiel le 13 décembre de cette même année.

Par vos dons(*) soutenez l'action de la FFC

(*) Toutes contributions bénéficient d'une déduction fiscale de 66 % dans la limite de 20 % du revenu imposable (par exemple un don de 100 € ne vous coûtera effectivement que 34 €).

La FFC vous adressera un reçu fiscal en début d'année.

Nous comptons sur votre collaboration.

Le "Fonds de dotation de la FFC" est habilité à recevoir les legs, donations et assurances-vie. Ainsi, vous êtes en mesure de mentionner ce Fonds, comme légataire ou bénéficiaire d'un contrat d'assurance-vie.

Petit rappel : si vous avez déjà rédigé un testament patrimonial ou souscrit un contrat d'assurance-vie au bénéfice de la FFC, il est important d'en modifier la clause bénéficiaire en indiquant : "Fonds de dotation de la FFC.

Vous souhaitez soutenir la Fédération Française de Crémation

FAIRE UN DON

Vos coordonnées

❏ Madame ❏ Monsieur

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

Votre don

Je fais un don de : ..... euros par chèque à l'ordre de Fonds de dotation FFC et je l'adresse à :

Fonds de dotation de la FFC
50, rue Rodier - B.P. 41109 - 75009 Paris
Tél. : 01 45 26 33 07

Je souhaite recevoir un reçu fiscal

❏ par courrier ❏ par e-mail

Abonnement

FEDERATION FRANCAISE DE CREMATION

CRÉMATION Magazine

La Terre aux Vivants
Une liberté, un choix, une volonté

12 € par an

BULLETIN D'ABONNEMENT

Ne concerne pas les adhérents déjà abonnés par leur association crématiste.

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... Fax : .....

Courriel : .....

(Adresse courriel impérative pour tout abonnement numérique)

❏ Désire s'abonner à Crémation Magazine pour 1 an : 4 numéros papiers

- soit 12 € France (dont 0,25 € TVA À 2,10 %).

(Tarif T.T.C. frais de port inclus, ces frais sont soumis à fluctuation suivant tarifs postaux)

❏ Désire s'abonner à Crémation Magazine pour 1 an : 4 numéros numériques

- soit 8 € France (dont 0,16 € TVA À 2,10 %).

Je joins mon règlement par :

- Chèque : ❏ bancaire ❏ postal - N°. . . . . .

à l'ordre GROUPE SLR Éditions & Design

À retourner à :

GROUPE SLR Édition & Design
Parc Faraday - Bât. 1 - 1, avenue Christian Doppler -- 77700 Serris

SARL au capital de 8 000 € - SIRET 449 439 629 00055
N° TVA FR81449439629 - Code APE 5814Z

Tél. 01 64 82 02 20 - Fax. 01 64 82 02 35

Janvier 2018

En application des dispositions de l'article 27 de la loi Informatique et Liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978, les informations demandées restent à l'usage exclusif de Crémation Magazine. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant.